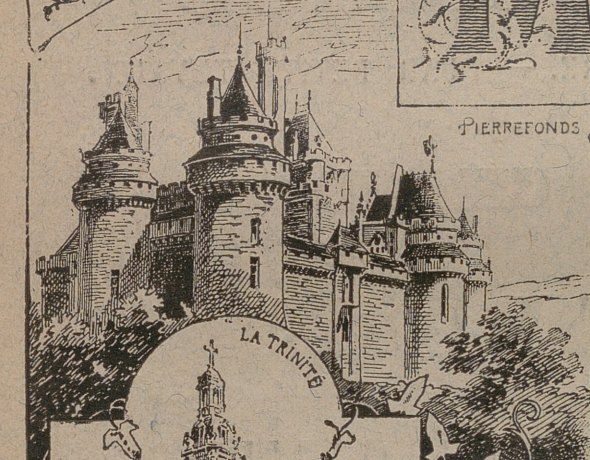
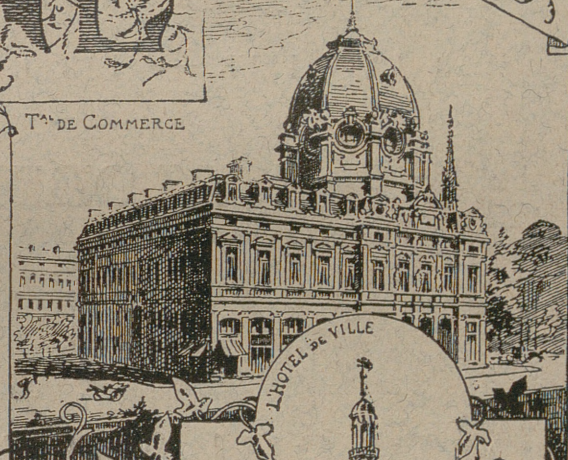


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANAT

SIXIÈME ANNEE. — N° 42

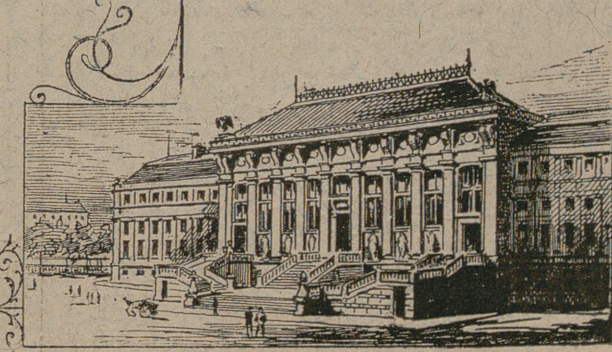
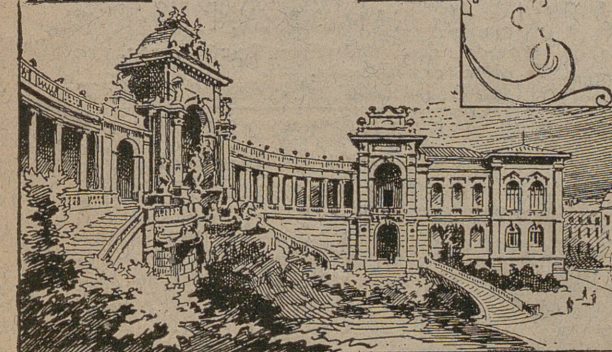
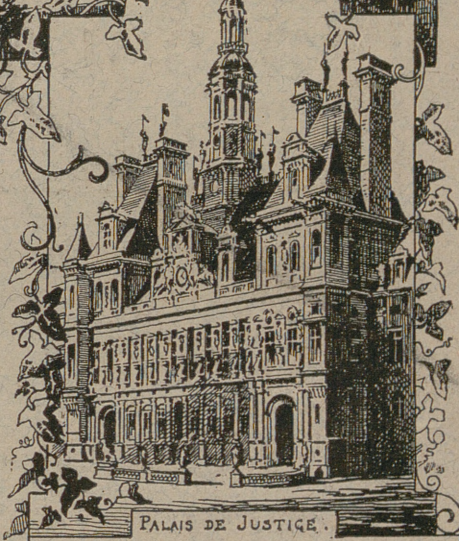
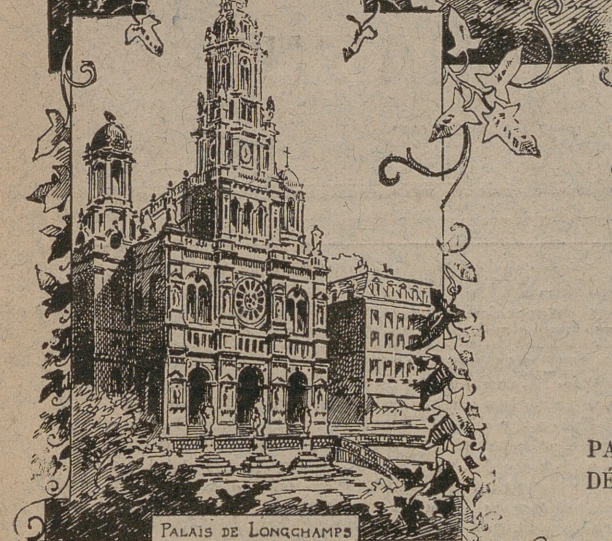
Samedi 25 Juillet 1891

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 33 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^o, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R 6599

R 5837



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

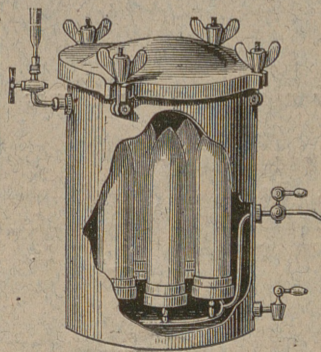
RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1889
CARRELAGES MOSAIQUES
BLANCS, ROUGES, NOIRS, GRIS, BRUNS, ETC.
CARREAUX DE TRUTTOIRS.
EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNBUIL (Oise)

COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
De POUILLY-SUR-SAONE (Côte-d'Or).
E. JACOB & C^{ie}
SIEGE SOCIAL :
14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

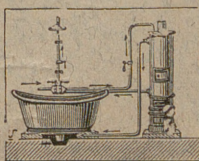
Exposition Universelle 1889
1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX. — SIPHOUS
Expos. Hygiène, Toulon 1890;
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
EVYERS. — CIVETTES
PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
DE LA VILLE DE PARIS
DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, ETC.



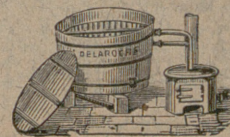
AÉRIFILTRE MALLIÉ BREVETÉ S. G. D. G.
Épuration complète des eaux d'alimentation. Application des théories Pasteur
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS
BATTERIE-FILTRE MALLIÉ BREVETÉ S. G. D. G.
S'adaptant sur tous les conduits d'eau de la Ville et permettant d'alimenter d'eau filtrée tous les étages d'une maison aussi facilement que d'eau ordinaire
Simplicité dans la pose des appareils qui exige peu d'emplacement, tout en fournissant un grand débit d'eau saine, aérée et débarrassée complètement de tous les principes morbides. (Rapports officiels de la préfecture de police en 1885 et 1889.)
MALLIÉ & C^{ie}, 155, faubourg Poissonnière, PARIS
Fournisseur de l'Armée, des Ministères, Lycées, etc.
Envoi franco de la notice.

BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS. APPAREILS DE LESSIVAGE
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN. | SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

- 22 AOÛT —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un asile pour femmes enceintes (5 lots). 250,773 fr. »
- 22 AOÛT —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un amphithéâtre d'opérations à l'hôpital Necker (2 lots). 67,469 fr. »

DÉPARTEMENTS

- 26 JUILLET —
HOSPICE DE TREVOUX (Ain). — Travaux divers (2 lots). 1,584 fr. »
- 27 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE MIRECOURT (Vosges). — Travaux communaux (5 lots). 23,697 fr. 87
- 27 JUILLET —
HOSPICE D'AIX (Basses-Pyrénées). — Réparation de bâtiments. 11,300 fr. »
- 27 JUILLET —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Génie. Amélioration et remaniement des parapets. 300,000 fr. »
- 27 JUILLET —
MAIRIE DE TELGRUC (Finistère). — Reconstruction de presbytère. 10,000 fr. »
- 27 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE DE LURE (Haute-Saône). — Travaux d'alimentation d'eau (2 lots). 105,000 fr. »
- 27 JUILLET —
PREFECTURE DES BASSES-ALPES — Reconstruction d'un pont 6,500 fr. »
- 27 JUILLET —
MAIRIE DE PLUMAUGAT (Côtes-du-Nord). — Construction de classes à l'école de garçons. 17,000 fr. »
- 28 JUILLET —
PREFECTURE D'ALGER (Algérie). — Rétrécissement de la passe d'entrée du port d'Alger. 800,000 fr. »
- 28 JUILLET —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A SAINTES (Charente-Inférieure). — Etablissement de voies ferrées quais Sud-Est et de l'écluse du 3^e bassin à flot de Roquefort. 13,970 fr. 60
- 28 JUILLET —
MAIRIE DE VANNES (Morbihan). — Achèvement du collège. 48,217 fr. 04
- 28 JUILLET —
PREFECTURE DES LANDES. — Reconstruction de ponts (2 lots). 10,300 fr. »
- 28 JUILLET —
SOUS-PREFECTURE D'AVALLON (Yonne). — Travaux communaux (2 lots). 6,240 fr. 74
- 29 JUILLET —
MAIRIE DE PORT-LOUIS (Morbihan). — Travaux divers (2 lots) 3,932,38 fr. »
- 29 JUILLET —
CHEMINS DE FER DE L'ETAT A TOURS. Réfection du parc à Bestiaux à la gare de Bressuire. 4,019 fr. 86
- 29 JUILLET —
PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE. — Travaux départementaux et communaux (6 lots) 40,288 fr. 78
- 30 JUILLET —
MAIRIE D'IVRY (Seine). — Modifications aux groupes scolaires (6 lots) 190,648 fr. »
- 30 JUILLET —
MAIRIE DE MOULINS (Allier). — Travaux au lycée de filles (7 lots). 54,634 fr. »
- 30 JUILLET —
MAIRIE DE BERRE (Bouches-du-Rhône). — Rigoles secondaires du canal de Bosque. 10,500 fr. »
- 30 JUILLET —
PREFECTURE DE L'HERAULT. — Construction de deux gabarres en charpente au port de Cette. 10,000 fr. »
- 31 JUILLET —
PREFECTURE DE L'YONNE. — Reconstruction des écluses de Vaux et de Tousse (2 lots). 153,000 fr. »
- 31 JUILLET —
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES. — Reconstruction du pont de Savines (adj. restreinte). 74,000 fr. »

- 31 JUILLET —
PREFECTURE DE L'ALLIER. — Allongement de l'aqueduc Morgat 15,900 fr. »
- 31 JUILLET —
MAIRIE DE SAINT-OUEN (Seine). — Entretien des bâtiments communaux pour 3 ans (4 lots). 5,600 fr. »
- 1^{er} AOÛT —
SOUS-PREFECTURE DE MONTBELIARD (Doubs). — Travaux communaux (7 lots). 34,495 fr. 68
- 1^{er} AOÛT —
PREFECTURE DE L'INDRE. — Modifications de water-closets à la prison de Châteauroux 1,776 fr. »
- 1^{er} AOÛT —
SOUS-PREFECTURE DE RIOM (Puy-de-Dôme). — Agrandissement de l'école de Soubeyrat 17,930 fr. 54
- 1^{er} AOÛT —
MAIRIE D'AIX (Bouches-du-Rhône). — Pavage et aménagement d'une place 6,000 fr. »
- 1^{er} AOÛT —
MAIRIE DE BIARRITZ (Basses-Pyrénées). — Groupe scolaire à la Négrasse. 30,000 fr. »
- 1^{er} AOÛT —
HOSPICE DE MONTPELLIER (Hérault). — Travaux divers (2 lots) 6,500 fr. »
- 1^{er} AOÛT —
MAIRIE DE ROUEN (Seine-Inférieure). — Génie. — Construction d'un Manège (3 lots). 42,500 fr. »
- 1^{er} AOÛT —
HOSPICE DE NANTES (Loire-Inférieure). — Surélévation d'un pavillon.
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE COUDEZAIGUES (Lot-et-Garonne). — Construction d'une école de filles. 13,500 fr. »
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE CHAMP (Isère). — Construction d'une passerelle métallique. 8,500 fr. »
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE SAINT-ALBAIN (Saône-et-Loire). — Appropriation d'école et mairie 4,674 fr. 75
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE MONTFA (Tarn). — Construction d'une salle de classe avec logement à la Chicane 16,448 fr. 09
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE CONTREVOZ (Ain). — Etablissement de fontaines. 15,097 fr. 42
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE DOMENE (Isère). — Construction d'un mur de clôture avec grille. 4,000 fr. »
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE GARNERANS (Ain). — Construction d'une école de filles. 14,587 fr. 87
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE MANDAGOUT (Gard). — Construction d'un temple. 14,000 fr. »
- 2 AOÛT —
MAIRIE D'UR (Pyrénées-Orientales). — Aménagement d'une école mixte. 5,952 fr. 21
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE MURIANETTE (Isère). — Travaux de fontaines. 4,500 fr. »
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE VILLIERS-AU-BONIS (Indre-et-Loire). — Ecole mixte (2 lots). 6,119 fr. 10
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE COURTHIEZY (Marne). — Travaux divers 4,800 fr. »
- 2 AOÛT —
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS (Puy-de-Dôme). — Agrandissement de l'école des filles. 10,600 fr. »
- 3 AOÛT —
MAIRIE DE POITIERS (Vienne). — Travaux divers au parc d'artillerie (6 lots). 132,233 fr. »
- 3 AOÛT —
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LACAUSSE (Gironde). — Clôture du cimetière. 2,000 fr. »
- 4 AOÛT —
MAIRIE DE CALAIS (Pas-de-Calais). — Travaux de pavage 22,000 fr. »
- 4 AOÛT —
MAIRIE DE FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). Génie. — Construction d'une station-magasin à Montereau (7 lots). 498,730 fr. »

- 5 AOÛT —
PRESBYTERE DE FAY-DE-BRETAGNE. — Reconstruction partielle de l'église. 46,047 fr. 34
- 6 AOÛT —
MAIRIE DE FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Génie. Infirmerie (6 lots). 34,500 fr. »
- 8 AOÛT —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Reconstruction du pont d'Arrou. 10,000 fr. »
- 8 AOÛT —
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER. — Restauration de l'église de Montrichard (3 lots) 25,370 fr. 20
- 8 AOÛT —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Restauration de 2 maisons éclusières. 6,000 fr. »
- 9 AOÛT —
MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY (Maine-et-Loire). — Travaux divers à l'école des filles 1,644 fr. »
- 9 AOÛT —
MAIRIE DE FOISSAC (Gard). — Restauration de l'école 4,661 fr. 90
- 9 AOÛT —
MAIRIE DE CAPESTANG (Hérault). — Maison de concierge au cimetière. 7,053 fr. »
- 9 AOÛT —
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-BOUILLAC (Aveyron). — Restauration de l'église 11,100 fr. »
- 9 AOÛT —
MAIRIE DE GUIGNES (S.-et-M.). — Construction d'une rue. 2,200 fr. »
- 10 AOÛT —
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE. — Reconstruction de bordures de trottoirs et de caniveaux pavés à Nanéy 48,000 fr. »
- 10 AOÛT —
MAIRIE DE THIAIS (Seine). — Reconstruction d'un bas-côté de l'église (6 lots) 33,535 fr. 86
- 11 AOÛT —
CHEMIN DE FER DU MIDI A BORDEAUX (Gironde). — Etablissement de stations entre Cambo et Ossés. 163,000 fr. »
- 11 AOÛT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité d'une rue. 15,060 fr. »
- 12 AOÛT —
PREFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Construction des bâtiments des machines de 2 écluses. 90,000 fr. »
- 16 AOÛT —
MAIRIE DE SERRES-CASTET (Basses-Pyrénées). — Installation d'écoles dans l'ancien château 12,031 fr. 44
- 16 AOÛT —
MAIRIE DE JOUSSE (Vienne). — Travaux divers. 2,007 fr. 50
- 16 AOÛT —
MAIRIE DE TARNES (Gironde). — Construction d'une mairie 2,800 fr. »
- 17 AOÛT —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Construction au Havre de 2 paires de portes d'écluses en bois 205,375 fr. »
- 17 AOÛT —
SEINE-INFÉRIEURE. — Construction au port du Havre d'une paire de portes en bois pour l'écluse d'Angoulême. 64,250 fr. »
- 17 AOÛT —
MAIRIE DE CHERBOURG (Manche). — Transfert de l'école de garçons du Roule 12,313 fr. »
- 18 AOÛT —
MAIRIE DE TREMENTINES (Maine-et-Loire). — Construction d'un barrage sur l'Evre. 910 fr. 70
- 22 AOÛT —
SOUS-PREFECTURE DE MURET (Haute-Garonne). — Travaux communaux (3 lots). 25,242 fr. 42
- 23 AOÛT —
MAIRIE DE DREVANT (Cher). — Murs de clôture au cimetière. 640 fr. 55
- 14 SEPTEMBRE —
HOSPICE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). Construction d'un pavillon. 15,643 fr. 14

41^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à M.M. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'ÀUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. L. G., à Briançon. — Il n'est guère possible d'avoir un appareil photographique de ce genre à moins de 200 francs environ. Ceux que vous voyez annoncés partout à 90 ou 100 francs sont d'une qualité très médiocre et sont la cause de beaucoup d'insuccès que les amateurs inexpérimentés ne s'expliquent pas.

M. N. V., Gironde. — Il n'y a aucun inconvénient à employer la chaux éteinte depuis longtemps si elle a été convenablement protégée du contact de l'air. — L'acide carbonique contenu dans l'air atmosphérique transforme la chaux en carbonate de chaux, c'est ce qui fait dire que la chaux est éteinte.

M. L., 3632. — Il serait trop long de vous expliquer ici les procédés d'analyse des eaux potables : Si vous désirez une analyse exacte, vous pouvez vous adresser au laboratoire de l'École des ponts et chaussées.

M. A. L., à Saint-Dizier. — L'eau de pluie qui a séjourné dans des réservoirs en zinc est indigeste mais elle n'offre pas positivement de danger pour la santé. Il en est tout autrement avec les réservoirs en plomb qui peuvent rendre l'eau vénéneuse.

M. B. 3022. — A partir du 1^{er} octobre seulement.

M. E. A. à Saumur. — 1^o Le propriétaire ne peut obliger la commune à faire un mur de soutènement, mais si les terres du remblai de la commune causent un dommage au riverain, ce dernier a le droit de demander une indemnité pour ce dommage. C'est donc à la commune de voir s'il est préférable pour elle de faire un contremur. C'est elle qui a fait le remblai, c'est à elle qu'incombe le soutien des terres. — 2^o Cela dépend de l'importance du nettoyage : s'il ne s'agit que de blanchir des marbres salis, le meilleur moyen est de les frotter avec des tampons de linge imbibés d'un mélange de savon noir et de pierre ponce finement pulvérisée et délayée dans l'eau. On termine par un lavage à grande eau. Dans tous les cas, nous vous engageons à éviter l'emploi des acides.

M. E. M. 8039. — L'instituteur, dans les conditions qui nous sont soumises, n'est pas un locataire suivant les termes de la loi : il ne doit pas, en conséquence, les réparations locatives. Cependant, il serait responsable de tous les dégâts volontairement commis.

M. J. C., à Paris. — Cet ouvrage a été publié en 1853. Il est aujourd'hui assez difficile à trouver.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

- PARIS**
- 53 8^e arrond. — Quartier Monceau. — **Propriété**, superficie totale 431^m04.
- 24 15^e arrond. — Près le boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport**. — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.
- 44 15^e arrond. — **Magnifique terrain** de 4,000 mètres environ angle de deux rues. Prix 75 francs le mètre. Sur ce terrain existent différentes constructions à usage d'habitation et d'usine.
- 22 16^e arrond. — Près de l'avenue du Bois de Boulogne. — Deux **Maisons de rapport**. — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 13,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 310,000 fr.
- 17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste : 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.
- 20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y attenant. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.
- 36 16^e arrond. — **Terrain** bel emplacement pour construire un hôtel : Sup. 325 m. q. 13 mètres de façade sur rue. Prix 400,000 francs.
- 49 16^e arrond. — **Hôtel**, salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, et un grand atelier d'artiste. Prix 150,000 francs.
- 51 16^e arrond. — Près le Bois de Boulogne. — **Hôtel** avec écuries et remises. Jardin. Superficie 725 mètres environ. — Prix 250,000 fr.
- 34 18^e arrond. — Près le boulevard Ornano, **Grand terrain** à louer à long bail ou à vendre : Convient pour ateliers, chantiers ou dépôt de matériaux.
- 19 18^e arrond. — **Terrain**. — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.
- 25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain**, 879 mq. — Angle de deux rues. — 53 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.
- 43 20^e arrond. — **Maison à louer** : Surface 450 mètres 2 boutiques, 5 étages, 3 logements par étage. Prix demandé 90,000 francs. Rapport brut 5,500 francs.

ENVIRONS DE PARIS

- 56 Neuilly. — Près le bois de Boulogne. **Bel hôtel** avec jardin. Surface du terrain 4,000 mètres environ. Prix 300,000 francs.
- 7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.
- 6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.
- 30 St-Mande. — **Terrain** de 385 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.
- 11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soule de 10,000 fr. espèces.

- 26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.
- 31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.
- 54 Montreuil-sous-Bois — 1^o **Jolie Maison de campagne**, grand jardin, angle de deux rues. Prix 28,000 francs. — 2^o **Grand jardin** plein rapport avec petit pavillon. Prix 8,000 francs.
- (Seine-et-Oise). — **Mortmorency**. — A vendre ou à louer **Propriété**. Maison d'habitation, pavillon de jardinier, serre, basse-cour, jardin de 4,000 mètres, formant terrasse. Splendide panorama. Prix à débattre.
- 61 Seine. — Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Bry-sur-Marne, Champigny, Joinville-le-Pont, Fontenay-sous-Bois. — A vendre ou à louer grand choix de **jolis petits pavillons de tous styles** bien situés avec beaux jardins depuis 3,500 francs. Maisons de rapport, maisons bourgeoises, terrains depuis 2 fr. 50 le mètre.

DEPARTEMENTS

- 60 Seine-et-Oise. — **Briqueterie** 1 h. 14 terrain, 3 fours et hallette. Prix 2,500 francs.
- 57 (Gers) Saint-Gaudens. — **Briqueterie importante** à céder part d'association moyennant 60,000 francs. Beaux résultats. Facilités pour le paiement.
- 9 (Basses-Pyrénées). — Pau — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. — Prix 50,000 fr.
- 27 (Seine-Inférieure). — Puy près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 23,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne. — **Terrains** en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.
- 32 (Aube). — Troyes. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.
- 37 (Morbihan). — Lorient. **Propriété d'agrément et de rapport** à vendre. — Contenance 3 hectares ayant vue sur la rade de Lorient et à 15 minutes de cette ville. Maison d'habitation confortable, serres, pièces d'eau basse-cour, communs, etc., le tout entouré de murs. Jardins en plein rapport. Prix 180,000 francs.
- 45 Algérie-Blidah. — **Différents immeubles de rapport** dont un pourrait servir de station hivernale.
- 52 Seine-Inférieure. — Près Rouen, **Grande propriété** à louer ou à vendre. — Château, jardin d'hiver, communs, serre, jardin potager beau parc entouré de murs. Contenance 9 hectares. — Prix 135,000 fr.
- 59 (Loiret) Châtillon-sur-Loing. **Château**, maison d'habitation, communs, maison de jardinier, jardin en plein rapport entouré de gros murs. Contenance dudit jardin 1 hectare. Affaire exceptionnelle. Prix 30,000 fr.

DEMANDES :

- 18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Au teuil jusqu'à la rue de l'Assomption.
- 16 Des **maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.
- 33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.
- 29 **Maison de rapport**. — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré, ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.
- 35 16^e arrond. — Entre Passy et l'Etoile, **Hôtel** avec quatre chambres à coucher, deux salons, salle à manger, etc., vastes communs ou terrains permettant de construire.
- 55 **Trois maisons de rapport**. — 2 de 100,000 francs environ, 1 de 350,000 francs environ.
- 38 8^e arrond. — **Terrain** de 300 mètres environ.

- 39 **Terrain** dans centre sur une grande voie : Sup. d'environ 350 mètres dans les 400 francs le mètre avec 18 à 20 mètres de façade.
- 41 **Vieille maison bonne à démolir** ou terrain. Sup. 250 à 300 m., destiné à la construction d'un hôtel particulier et situé dans le 8^e ou le 9^e arrondissement inclusivement.
- 42 **Terrain** de 100 à 300 mètres environ à bail dans les 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, ou 10^e arrondissement.
- 46 **Vieille maison** à démolir sur terrain de 600 mètres environ entre la rue de Richelieu, la rue du Quatre-Septembre et les grands boulevards.
- 47 **Maison à démolir** ou terrain d'environ 250 mètres entre le faubourg Poissonnière, la rue Laffite, la rue Lafayette et les grands boulevards.
- 48 **Maison ou terrain**, rue Turbigo, rue Beaumour ou dans les rues adjacentes.
- 58 **Petit hôtel** de 100,000 à 150,000 francs dans le 8^e ou le 16^e arrondissement.
- 62 **Immeuble** de 250,000 à 300,000 francs.

BILLARDS ET BILLARDS-TABLÉS
E. GUERET, 53, rue de Lancry, Paris.

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÉS-CÉRAMÉ
DE PARAY-LE MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD D'ARGENT
16, rue de la Chapelle. — Paris.



CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
30 Médailles Or et Argent

USINES DES MOSAIQUES D'ORANGE (Vaucluse).

MARQUE J. B. SAUNIER

Tonnelles, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.

DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.



CARRELAGES UNIS ET DESSEINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.
Maison MUSGRAVE & Co, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST



MUSGRAVE'S

Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis francs sur demande.
MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

EDMOND COIGNET & Co
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^s & D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

VERRES MOU. SELINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

ATELIERS FROC-ROBERT
H. POIRET S^R
36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS
MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.

Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.
Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, groupes, etc.



MOBILIER D'ÉGLISE
AUTELS, CHAIRES A PRÉCHER, CONFESSIONNAUX
BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans

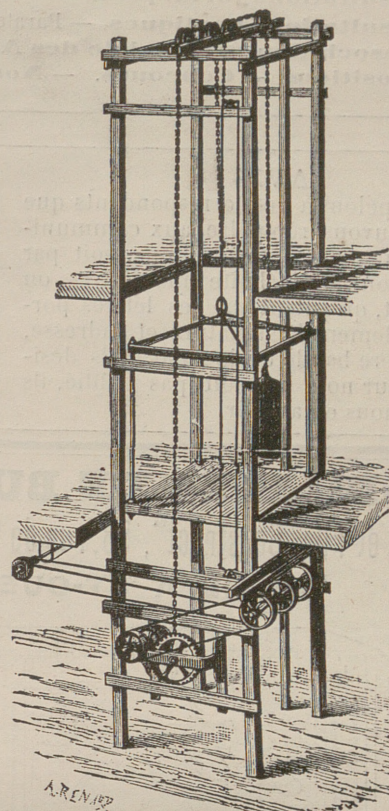
Soc. Gén. du Durcissement du Plâtre
DE LA PIERRE ET DES CIMENTS PAR LA
MARMOREINE
TEINTAGE & IMPERMÉABILISATION
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889
Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.
La Marmoreine ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.
La marmorisation des pierres arrête instantanément la désagrégation la pierre la plus tendre devient aussi dure que de la roche.
Le teintage des ravalements extérieurs ne couvre pas et imite parfaitement la pierre.
En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.

DERNIERS TRAVAUX FAITS :
Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.
PRIX DANS PARIS (main d'œuvre comprise) :
Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55
Le mètre pour durcissement de pierres au ciment 0 fr. 75 à 1 fr., teintage 0 fr. 25
Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40
28, rue Desbordes-Valmore (Passy) anc^t. 31, r. Bonaparte

SAUTTER LEMONNIER & Co
SAUTTER, HARLÉ ET Co, SUC^s
26, avenue de Suffren, Paris

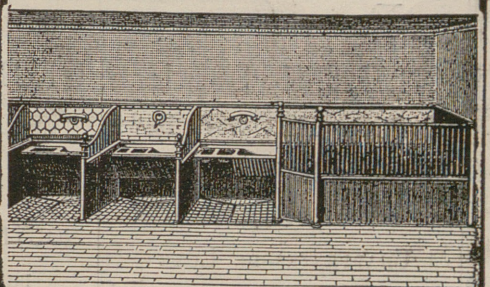
EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY



APPAREILS de LEVAGE à freins et régulateurs AUTOMATIQUES
TREUILS à bras
TREUILS à vapeur
GRUES
CHÈVRES
SONNETTES
Monte-Charges avec APPAREILS de Sécurité
Monte-Plats
Tire-facs
MOTEURS à Vapeur

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
27, rue de la Jonquière, Paris, anc^t 279, rue Marcadet.
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.
Frein automatique silencieux Breveté
Parant à toute imprudence

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
BERGER ET BARILLOT
BARILLOT & JARDILLIER, S^{RS}
Paris, 29, rue du Colisée. — Usine à Moulins



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
& PANNEAUX FER SANS SONORITÉ
SOLIDITÉ GARANTIE
Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — Promenades pittoresques dans Paris. —
 Hôtel du Prévôt.
Ecole des Beaux-Arts. — Un Mont-de-Piété.
Le Congrès des Architectes.
Maison à Manheim (Grand duché de Bade).
Nouveau théâtre de Tours.
La Décoration en Architecture.
Consultations juridiques.
Consultations pratiques. — Paratonnerre.
L'Association provinciale des Architectes.
Expositions. — Concours. — Nominations.

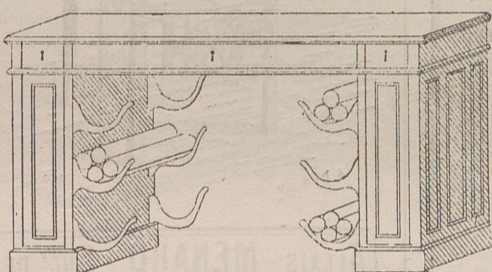
DESSINS. — Frontispice.
Hôtel du Prévôt. — Partie démolie. — Fenêtre sur la cour.
Un Mont-de-Piété. — Projets de MM. Dupart et Viallet.
Maison à Manheim. — Plan.
Nouveau théâtre de Tours. — Détails du vestibule sur la rue des Cordeliers. — Cheminée du foyer.
Consultations juridiques. — Trois croquis.
Paratonnerre sur clocher.
PLANCHES HORS TEXTE. — Planche 76-77. — Maison à Manheim (Grand duché de Bade).

AVIS

Nous rappelons à nos correspondants que nous ne pouvons répondre aux communications, demandes, consultations, soit par la voie du journal, la boîte aux lettres, ou directement, qu'autant que les lettres porteront lisiblement la signature et l'adresse, ou la dernière bande du journal. S'ils désirent que leur nom ne soit pas publié, ils n'ont qu'à nous en avvertir.

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS DE L'AUBE
 Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).
 SIÈGE SOCIAL **PORTLAND** MAISON A PARIS
A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MÉDAILLE D'OR 26, rue du Maroc
Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.

MOBILIERS DE BUREAUX
MULLER et Fils, Construct^{rs}, 58, rue de Châteaudun, Paris
USINE A ST-OUEN



MEUBLES SPÉCIAUX POUR CABINETS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS

MEUBLES SPÉCIAUX POUR ÉTUDES DE NOTAIRES ET D'AVOUÉS

INSTALLATIONS DE BANQUES

LA VIE EST TROP COURTE POUR ÉCRIRE A L'ANCIENNE MANIÈRE
 EMPLOYEZ

La **AMÉLIOGRAPHE**
MACHINE A ÉCRIRE



Exp.^o Univ.^e Paris 1889 Méd. d'Or
 Spécimens d'Écritures
 et Catalogue Franco

FENWICK F^{RES} & C^O, 17, Rue Paradis, PARIS

USINE DU VEXIN

L. GRENTHE

Paris. — 83, rue d'Hauteville, 83. — Paris

MÉDAILLE D'OR



EXPOSITION UNIVERSELLE 1889

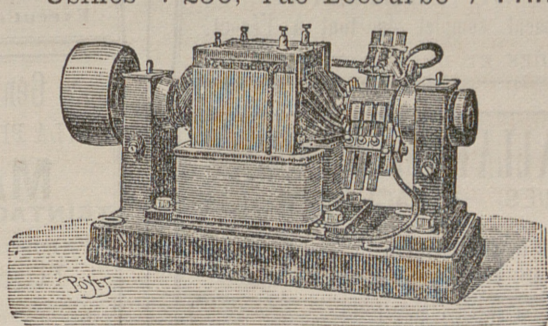
CONSTRUCTIONS SPÉCIALES EN FER, FER ET BOIS	FABRICATION SPÉCIALE DE SERRES
Système brev. s. g. d. g.	POUR TOUTES APPLICATIONS
POUR CHARPENTES DE LUXE	NOUVELLES DISPOSITIONS
VERANDAHS, JARDINS D'HIVER	BREVETÉ S. G. D. G.
MARQUISES, PASSERELLES ETC., ETC.	POUR CHAUFFAGES PAR CIRCULATION D'EAU CHAUDE

Nous exécutons à forfait tous les travaux de notre spécialité.

« L'ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE »

CAPITAL : 2 570 000 FR.

Siège social : 15, place Vendôme } PARIS
 Usines : 250, rue Lecourbe }



ÉCLAIRAGE PAR ARC ET PAR INCANDESCENCE

COURANT CONTINU. — COURANTS ALTERNATIFS
 Machine **Rechniewski** reconnue par le Jury de l'Exposition comme supérieure à toutes les machines exposées

TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE L'ÉNERGIE

MATÉRIEL POUR STATIONS CENTRALES

TRANSFORMATEURS. Bougies JABLOCHKOFF

LOCATION DE MATÉRIEL MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

EXPOSITION DE 1889
 Station du pont d'Iéna : 600 chevaux

EXPOSITION DE 1889
 3 Médailles d'Or. — 2 Médailles d'Argent. — 1 Médaille de Bronze.



ÉTUDE SUR L'ANCIENNE ARCHITECTURE FRANÇAISE

PROMENADES PITTORESQUES DANS PARIS

XVI. — Hôtel du Prévôt et ses environs.

Par hasard, je bouquinais le long des quais, au mois d'avril dernier, et je venais d'acheter un volume fort intéressant que je feuilletais attentivement, quand je me sentis frappé sur l'épaule. — « Je vous y prends, me dit amicalement un peintre de ma connaissance, toujours le nez dans les bouquins. Encore une trouvaille?... » — « Une trouvaille, non pas, mais un bon livre, consciencieusement écrit et rempli de renseignements, *le Châtelet de Paris, son organisation et ses privilèges*, par Charles Desmaze; tenez voici un chapitre relatif au prévôt de Paris que de plus savants que nous confondent encore journallement avec le prévôt des marchands. » — « Le prévôt de Paris, vous connaissez son hôtel? » — « Si je le connais, vous voulez parler du curieux bâtiment du passage Charlemagne, ce rare vestige qui nous reste à Paris de l'architecture civile de la Renaissance. » — « Justement, eh bien, tenez, voici un dessin que je viens d'en faire pour un journal illustré, avant deux mois il sera presque complètement démoli. »

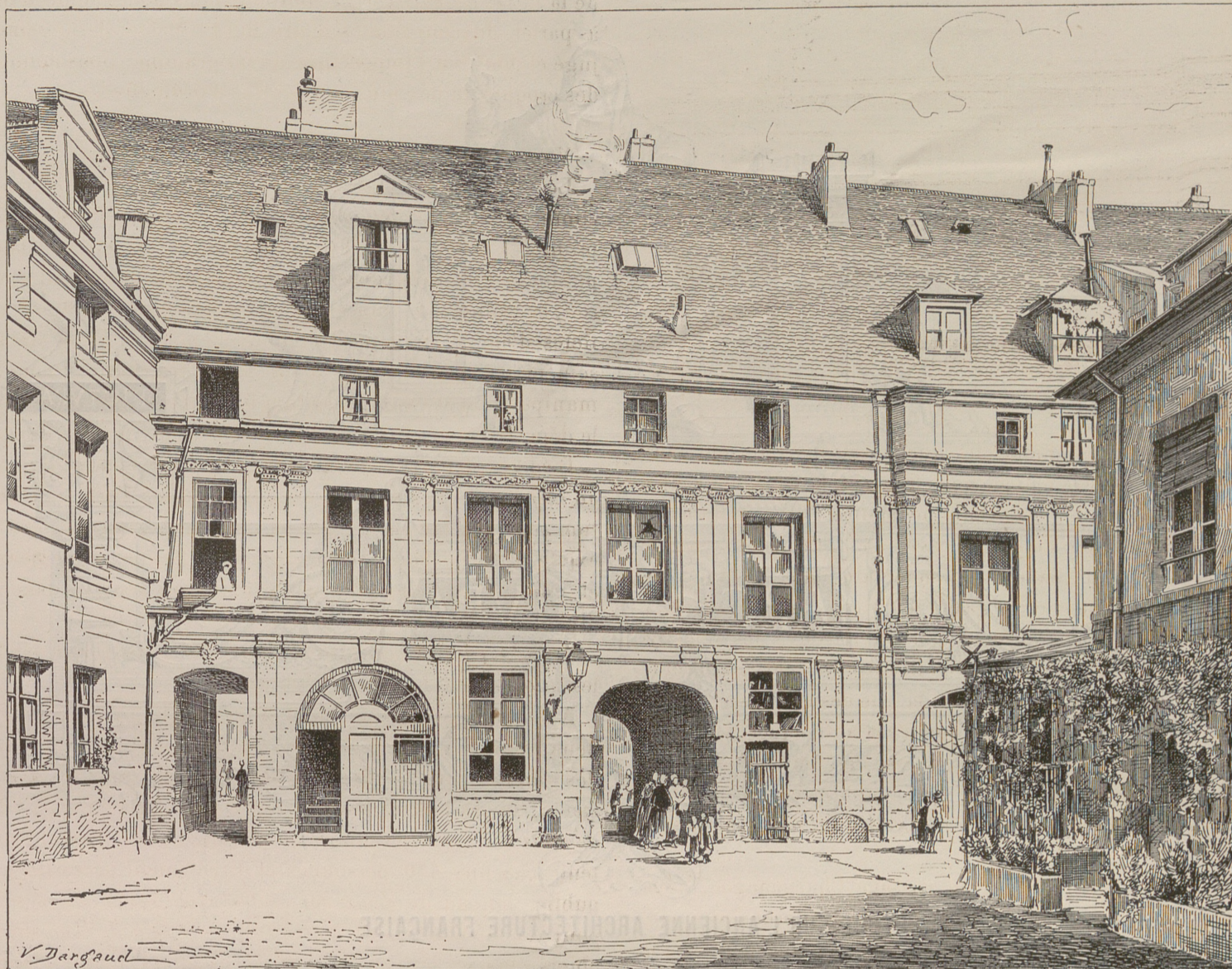
Stupéfait, légèrement ahuri, je regardai quelque temps mon artiste, comme si j'étais en proie à un cauchemar. « Détruire l'hôtel du prévôt, mais c'est un meurtre, une

6^e Année. — N^o 42.

infamie, c'est impossible! » — « Hélas! plus que possible, on va jeter bas tout le corps de bâtiment en façade sur la rue Charlemagne, pour construire à la place une belle et bonne maison de rapport, avec balcons en fonte, toiture en zinc et gaz à tous les étages. » — « Ah! les....! » Je n'achevai point ma phrase, mais mon ami m'avait compris.

La nouvelle n'était que trop vraie. Comme mon interlocuteur allait me quitter: — « Où allez-vous de ce pas? » lui demandai-je. — « Mais à l'hôtel du prévôt, j'ai quelques retouches à faire à mon dessin, m'accompagnez-vous? » — « Certainement! » Et nous voici, marchant de compagnie, et jetant l'anathème sur tous les démolisseurs, responsables ou non, de notre vieux Paris. Nous vîmes à parler, chemin faisant, de cette charmante maison de la Renaissance qui était située, elle aussi, dans le même quartier, au fond d'une cour de la rue Saint-Paul et qui a été gravée dans le *Magasin pittoresque*. Elle fut démolie seulement en 1835 et, chose étonnante, il ne se trouva personne à l'époque pour faire respecter ce petit chef-d'œuvre parisien du xvi^e siècle, alors que dix ans plus tôt l'on avait transplanté de Moret au cours la Reine, la fameuse maison de François I^{er}, si outra-

Hôtel du Prévôt. — Partie démolie.



geusement dénaturée par les adjonctions bâtarde et sans goût de l'architecte Biet.

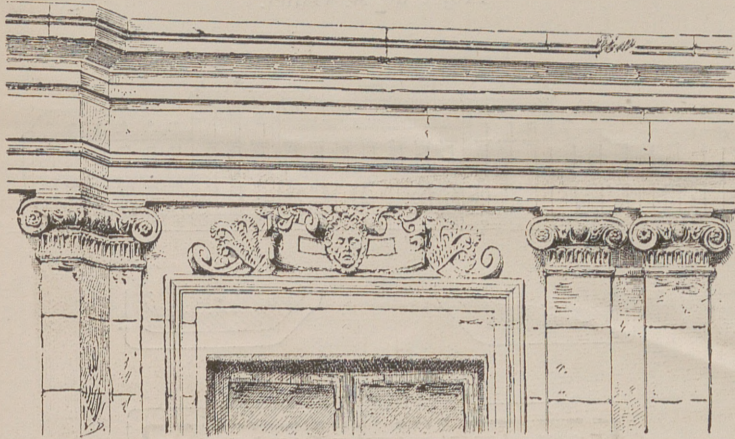
Nous n'avons pas trop à récriminer, il est vrai, contre l'incurie et le vandalisme de nos prédécesseurs, quand nous assistons tous les jours à de nouveaux actes de sauvagerie comme la démolition de l'hôtel du prévôt. « On dirait même, faisais-je observer à mon compagnon, on dirait même que plus nous attirons l'attention sur les vestiges archéologiques du vieux Paris, plus on prend à tâche de les faire disparaître. Ah ! vous trouvez cela intéressant, cela vous plaît, eh ! bien, vous allez voir. Et toc, toc, toc, patatra ! les voilà par terre vos jolies pierres. Après avoir détruit les monuments du moyen âge et de la Renaissance, on renversera tout ce qui reste du xvii^e et du xviii^e siècle. Adieu les grands balcons en fer ouvragé, adieu les rieuses frimousses des clefs de voûtes, adieu les belles et larges portes aux fermes moulures ! à la ferraille, au tas de moellons, au bois à brûler, tout cela ! »

Nous étions arrivés à la rue Saint-Paul, jetant, en passant, un coup d'œil à l'hôtel de la Vieuville, que l'on prend souvent pour un bâtiment de l'époque Louis XIII à cause de l'alliance de la brique et de la pierre, tandis qu'il date des premières années du xvi^e siècle ; la mouluration des fenêtres et les entablements le disent assez ; des corps de logis annexes

ont été ajoutés au siècle suivant, mais ceux-là sont entièrement construits en pierre ; au premier étage dans la deuxième cour, il subsiste même encore un beau plafond sculpté, dont la composition pourrait bien être de Lepautre. La pièce qu'il décore a longtemps servi aux cérémonies de la religion israélite ; aujourd'hui elle est occupée par un menuisier qui ne se refuse pas à vous faire les honneurs de son atelier. De l'autre côté de la rue Saint-Paul, au n^o 5, se trouve un autre hôtel, remarquable par un immense chiffre à entrelacs sculpté dans la pierre, au-dessus d'une porte d'entrée. Et puis notre regard plonge à droite dans la rue des Lions, à l'angle de laquelle se silhouette une des dernières tourelles à encorbellements ; elle est bordée de chaque côté par de curieuses maisons de l'époque Louis XIII, aux grandes corniches très saillantes. Plus loin c'est la rue Charles V on y découvre presque intact l'hôtel de la fameuse marquise de Brinvilliers, occupé aujourd'hui par la communauté des sœurs de Bon-Secours. Où Locuste distillait ses poisons, l'on songe maintenant à soigner et à guérir les malades.

Nous entrons dans la rue Charlemagne, voie tortueuse, étroite et mal fleurante, qui s'est nommée jadis la rue des Vieilles-Poullies, puis des Prêtres-Saint-Paul, puis de l'Archet-Saint-Paul. A notre droite nous laissons la rue Eginhard autrefois rue Saint-Anastase, sorte de cul-de-sac mystérieux

Hôtel du Prévôt. — Fenêtre sur la cour.



dans lequel les marchands des quatre-saisons remettent leurs voiturettes ; à notre gauche nous laissons la rue des Jardins Saint-Paul, où la légende veut que maître François Rabelais ait rendu le dernier soupir, le 9 avril 1553. Ce docteur en gaie science aurait été enterré le lendemain dans le cimetière Saint-Paul, au pied d'un grand et vieux figuier qu'on y voyait encore au XVII^e siècle et dont on retrouve des rejetons dans l'angle d'un jardin de la rue Beautreillis contigu au mur de l'ancien cimetière. En face de la rue des Jardins et adossée au Collège Charlemagne, qui n'est autre que l'ancienne maison professe des Jésuites, se dresse une fontaine bien prétentive pour un tel quartier ; ses dauphins et son enfant en fonte de fer indiquent l'esprit décoratif du règne de Louis-Philippe.

Enfin, nous voici arrivés au passage Charlemagne, nous passons sous une arcade et pénétrons dans la première cour, qui est celle de l'hôtel du prévôt, ainsi nommé parce qu'il occupe l'emplacement de l'hôtel donné, en 1369, par Charles V au prévôt de Paris, Hugues Aubriot, afin qu'il fût plus près de l'hôtel Saint-Paul, la résidence royale. M. Eugène de Ménorval a publié à ce sujet une notice fort complète, dans son livre intitulé : *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine, l'église Saint-Paul-Saint-Louis et le lycée Charlemagne*. On ne saurait mieux faire que de consulter ce précieux travail pour connaître les différentes phases historiques du bâtiment qui nous intéresse.

(A suivre.)

MAURICE DU SEIGNEUR.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 1^{re} classe. Jugement du 4 juin : Un grand Mont-de-Piété pour une capitale. — Une salle de concert.

A l'École, la salle de Melpomène et ses abords sont devenus, depuis quelques jours, le lieu d'une grande affluence de visiteurs s'intéressant aux concours de Rome. Après les peintres et les sculpteurs, les architectes logistes exposeront, à partir de jeudi prochain 30 juillet, leurs projets aux yeux du grand public. Le jugement du Grand Prix d'architecture sera rendu le 3 août, et, le lendemain, sera le dernier jour d'exposition.

Nous ne pourrions donc rendre un compte exact du grand concours académique et de ses résultats avant le numéro 44

de la *Construction moderne*. Bornons-nous donc, aujourd'hui, à parler du concours scolaire de 1^{re} classe dernièrement jugé et dont, vu l'importance du programme, nous donnons des croquis un peu plus poussés que d'ordinaire.

Voici ce programme résumé :

Le Mont-de-Piété, institué à Paris en 1777, exploite, comme on sait, le monopole du prêt sur gages ; il est régi au profit des pauvres : ses bénéfices étant versés à l'Assistance publique. Les prêts consentis annuellement atteignent, environ, 50 millions de francs et sont répartis entre 2,400,000 articles d'engagement ou de renouvellement. Un tel établissement comporte donc, à la fois, des locaux pour la manipulation et l'administration financières, et d'autres pour le dépôt et l'emmagasinage des articles constituant les gages.

L'édifice demandé devait donc contenir, comme il en est au chef-lieu de la rue des Francs-Bourgeois à Paris, la Direction générale et le bureau central, puis les magasins de dépôt. Il existe, à Paris, deux succursales rue de Rennes et rue Servan et, encore, vingt-deux bureaux auxiliaires répartis dans les divers arrondissements.

Au sous-sol devait être une partie des magasins ou dépôts, les calorifères et les étuves d'épuration.

Au rez-de-chaussée devaient se trouver la loge de concierge, deux corps de garde (soldats et pompiers) ; trois salles avec des bureaux pour les engagements et autant pour les dégagements ; une salle pour les renouvellements ; deux ou trois salles de vente (de forme circulaire ou rectangulaire), pouvant contenir chacune 150 personnes et directement accessibles au public ; bureau du dépôt des ventes avec salles d'exposition pour les objets à vendre ; bureau du paiement du boni sur les objets vendus ; bureau du matériel ; escaliers, monte-charges près du service des engagements, cabinets d'aisance, etc.

Au premier étage : la Direction avec escalier principal, anti-chambre, cabinet du directeur, salle du Conseil ; le Secrétariat comprenant les bureaux du Secrétaire général, du Sous-chef, du Commis principal, de six employés, la salle des expéditions et celle des archives ; la Comptabilité comprenant autant de bureaux que ci-dessus ; l'Inspection et les Oppositions, bureaux de l'inspecteur, de deux sous-inspecteurs, du commis principal et des employés ; la salle d'archives des bureaux auxiliaires ; la Caisse et ses bureaux, ses archives et un cabinet pour garde de nuit ; des magasins avec bureaux ; le magasin des bijoux, mis en communication directe avec le sous-sol où se trouverait le dépôt des objets précieux fermé de portes en fer à plusieurs clefs ; la salle du contrôle.

Aux étages supérieurs (2 ou 3) et dans les combles auraient été ménagés le reste des magasins et des dépôts de gages.

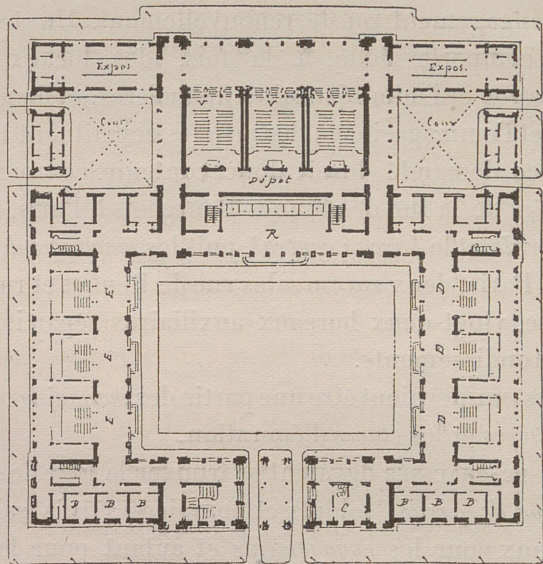
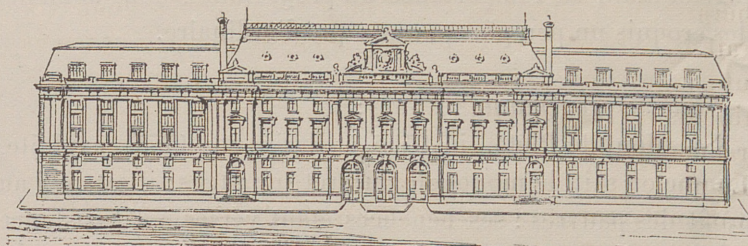
Une cour principale et des cours secondaires accessibles aux voitures devaient séparer les bâtiments élevés sur un terrain isolé entre quatre rues — ce qui permettait plusieurs points d'accès — sous la forme d'un carré de 125 mètres de côté.

Le programme ci-dessus énoncé était vraisemblablement dressé sur les données réelles empruntées à l'établissement du grand Mont-de-Piété de Paris.

Le jury n'a point vu, dans les meilleurs projets du con-

UN MONT-DE-PIÉTÉ

Projet de M. Dupart.



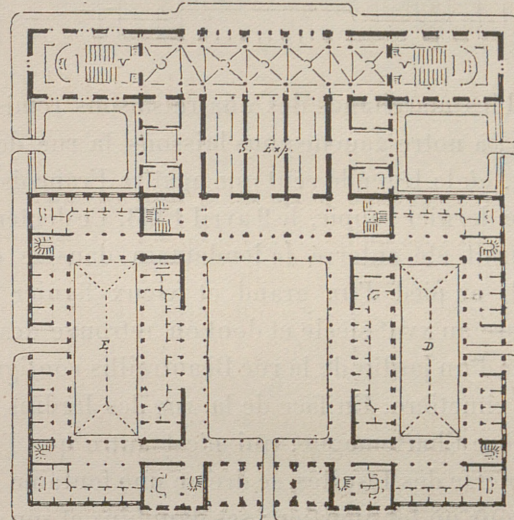
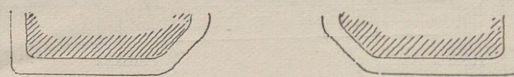
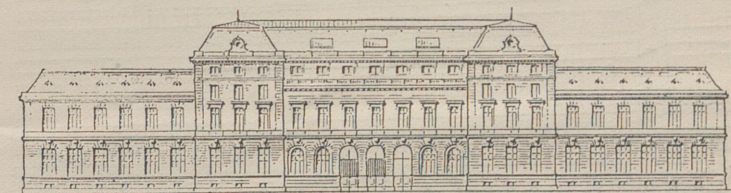
cours, l'occasion d'accorder une seule *première médaille*; mais en revanche, il en a distribué la monnaie à MM. Verdez (atel. Ginain), Dupart (atel. Pascal), Bardey (atel. Guadet) et Viallet (atel. Daumet-Girault); soit quatre titulaires de *deuxièmes médailles*, sans compter une fine pluie de *premières mentions*.

Il faut croire qu'aucun des quatre projets médaillés n'offrait la perfection espérée. Celui de M. Verdez donnait, à première vue, l'idée d'une gare; pas de salles d'engagement ni de renouvellement; des couloirs et des bureaux seuls ouverts sur un grand hall vitré. Les salles de ventes et d'exposition, pourtant, se trouvaient placées en avant, sur la cour principale; en élévation, caractère de l'ensemble: *magasins généraux*.

De M. Dupart, les services d'engagement et de dégagement placés à droite et à gauche de la cour principale comprenaient de trop petites salles d'attente ouvertes à tous les vents d'une trop large galerie de circulation. Ses salles de ventes et d'exposition se trouvaient en façade postérieure. Sa façade trop luxueuse, *palatiale*, mais peu étudiée semblait avoir été lâchée au profit d'un plan, au contraire, très finement traité.

Assez pratiques semblaient le plan d'ensemble et les dispositions particulières du projet de M. Bardey, avec un grand vestibule; avec deux séries de bonnes salles d'attente et de halls pour l'engagement et le dégagement (ceux-ci d'ailleurs faisant peut-être double emploi avec celles-là); salle d'exposition et de vente à l'arrière-plan; façades de magasins ou ateliers industriels, avec quelque chose du nouvel Hôtel-des-Postes.

Projet de M. Viallet.



Une grande cour principale; puis à droite et à gauche deux grandes cours couvertes, sur chacune desquelles s'ouvriraient des salles d'engagement ou de dégagement entourées de bureaux et de dépôts; en avant le concierge et les corps de garde; en arrière les salles de vente et d'exposition; puis encore deux autres cours à l'air libre: tel était le projet — tout en cours, couvertes ou non — de M. Viallet dont la façade n'offrait pas d'ailleurs un caractère bien saillant.

Parmi les projets mentionnés, ou non, l'on remarquait la façade de M. Duquesne indiquant bien un dépôt de marchandises, mais sur plan tout en circulation, sans salles, ou à peu près; de M. Monclos, au contraire, le plan bien ouvert sur la cour, avec les salles très accessibles, sans trop de surface perdue en couloirs ou en vestibules: ce plan valait mieux que sa façade; de M. Fortier, sur un plan mesquin, assez peu étudié, une bonne étude de façade; de M. Guilbert, trop de cours et pas assez de salles, beau portail Louis XIV, grandes halles en fer vitré montant de fond; originale et très crânement « troussée » la façade, un peu lâchée au rendu, de M. Lajoie (mis hors de concours pour un plan horriblement bâclé); enfin de M. Pellette et de M. Terra des façades rendues intéressantes par l'étude et le rendu.

Des paysages enflammés, des cirques, des châteaux-d'eau, des casinos — tout, excepté la *salle de concert* demandée — semblaient avoir été les sujets du programme de l'*esquisse* en première classe. « Cet édifice, disait M. le professeur de théorie, serait élevé au centre d'une promenade publique. Son plan présenterait, au rez-de-chaussée, en outre de la salle de concert montant de fond et pouvant contenir 800 spectateurs, un

vestibule avec bureau de recette, un poste de police, un café avec ses dépendances et des escaliers conduisant au premier étage où seraient un foyer, une salle de répétition et quelques cabinets pour l'étude. » Dimension *maxima* du terrain concédé pour cet établissement : 50 mètres.

Ceci avait lieu le 5 mai 1894, jour où les anciens de l'École ne se sont pas sentis en veine et ont outrageusement lâché l'esquisse.

Aussi pas de médaille!

Prochainement on verra que la seconde classe a eu, elle aussi, son petit *Mont-de-Piété* à étudier et à rendre. Ce programme réduit aurait, d'ailleurs, plus facilement que le grand, quelque chance d'application à la pratique. U. A.

LE CONGRÈS DES ARCHITECTES

(Voyez page 474.)

Le banquet.

Dépouillée des séductions prestigieuses de la comédie et de la danse, du monologue et de la musique, dont la fête finale de l'an dernier fut agrémentée, la fête gastronomique et confraternelle qui a terminé le Congrès de 1894 n'en a pas moins été un succès : la grande salle des festins de l'Hôtel Continental était comble. Inutile de compter, il y avait là quatre fois plus de monde qu'à la plus nombreuse des réunions techniques du Congrès.

A cette heure de la journée, à cette extrémité de la semaine, les architectes sont libres de tout rendez-vous d'affaires. Et le plus affairé d'entre eux accourt au Continental; et cela non pas certes pour étudier le menu, mais bien pour serrer la main à une douzaine, à une trentaine d'anciens camarades d'école, d'atelier ou d'agence, pour se rajeunir à cette étreinte de la jeunesse passée, se rafraîchir à ces bons souvenirs.

Aussi l'heure d'attente qui précède la mise en place passe-t-elle encore rapide à chercher, au travers des fracs noirs, des plastrons blancs, des têtes jadis brunes ou blondes et devenues cendrées — sinon pomme d'ivoire — les bons compagnons des « charrettes » d'antan, les anciens ou les nouveaux d'autrefois, presque tous, aujourd'hui, rapprochés par l'âge, le talent et les tracasseries vieillissantes du métier.

Il est bon de dire que la présidence du banquet était dévolue à M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts et représentant son ministre; que M. Ch. Garnier et M. Bailly accostaient ce représentant de l'autorité compétente; que « la plus franche cordialité n'a cessé de régner, etc... » — comme disent les reporters — au pourtour des grandes tables comme des petites (car il y avait table des jeunes et table de la presse); que les *toasts* officiels, fort patiemment attendus par l'assistance occupée à « caqueter les meilleurs morceaux », ont été ce qu'ils doivent être — c'est-à-dire politesses congratulatives et réciproques, assurances de dévouement, de reconnaissance, etc., etc., entre les doyens, les présidents anciens ou nouveaux des groupes d'architectes et le personnage officiel, et les « excellences » dont il s'autorise; entre les représentants des architectes de province et ceux des architectes de Paris; même entre des membres autorisés de l'*Union syndicale* et le président de la *Société centrale*.

C'est ainsi que M. Garnier, en quelques mots bien visiblement improvisés et du ton preste et « bon enfant » qui lui est

habituel — et lui vaut des succès tout aussi habituels — M. Garnier assure les assistants de la sympathie que lui a exprimée le président de la République pour les architectes en général. « Mais dites-leur bien que je les aime beaucoup... » aurait dit le chef de l'État — qui pense toujours à eux sans doute, et particulièrement à MM. C..., L..., C..., etc., etc., nos éminents maîtres et confrères si bien accommodés par un bureaucrate, autorisé, lui aussi.

Le mieux du *toast* porté par M. Larroumet est sans doute l'ovation à son voisin si vénérable M. Bailly : Napoléon, dit-il à peu près, voulant un jour donner à un grand dignitaire de l'armée un témoignage éclatant de sa satisfaction pour un acte de bravoure, lui envoie la croix de *chevalier* de la Légion d'honneur — grandissant ainsi la récompense à la mesure du héros.

« Vous avez décerné à M. Bailly, ce grand dignitaire de votre armée architecturale, la médaille d'argent dite de jurisprudence... » (V. le Palmarès du Congrès.) La médaille de *jurisprudence*, assez peu courue, remonte du coup dans la considération des architectes.

M. de Joly prononce quelques mots aimables à l'adresse des confrères de province et des sociétés provinciales; à ces amabilités répond M. Gosset, de Reims. M. Hermant félicite les lauréats.

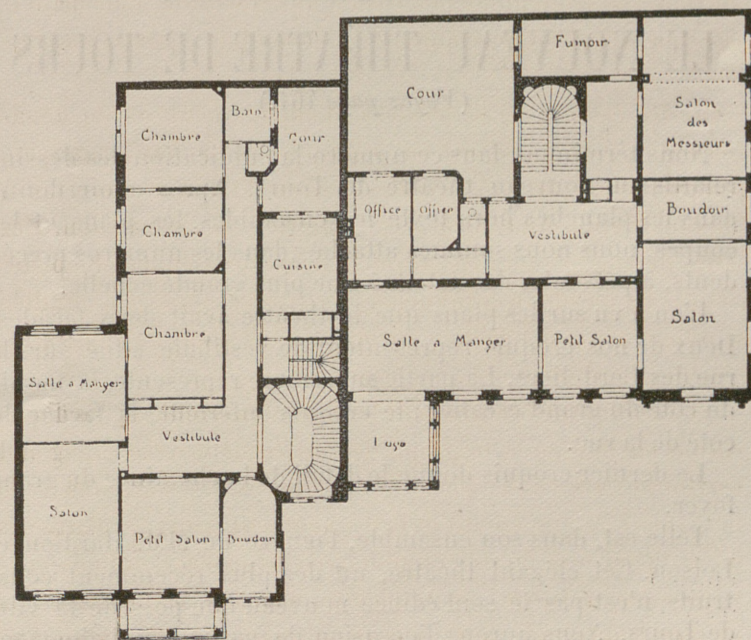
Enfin M. Bourdais, au nom de M. de Baudot absent, ou en son nom personnel, affirme toutes les sympathies de l'*Union syndicale* pour la *Société centrale* son aînée. — (Allons, tant mieux!)

Ressouvenirs, cordialité, bonhomie spirituelle, urbanité, protestations de dévouement, hommages aux « sénateurs » de l'architecture : voilà les caractères variés des *toasts*, après lesquels deux courtes heures se sont envolées en bonnes causeries de fumoir, entre confrères et camarades enchantés de leur soirée, de leurs présidents, de leurs lauréats et... du menu continental. R.

MAISON A MANHEIM (DUCHÉ DE BADE)

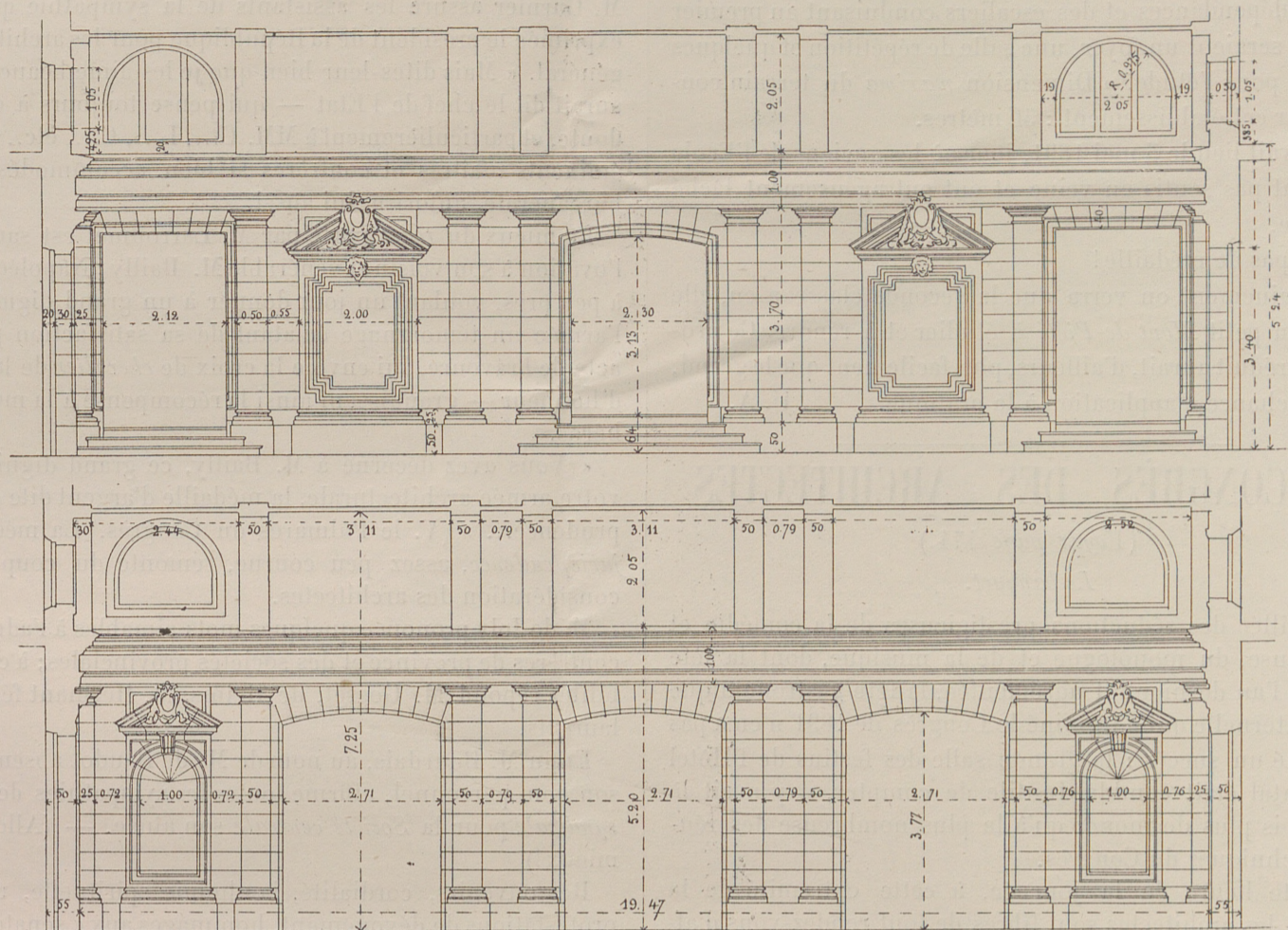
PLANCHE 76-77.

Il est bon d'étudier de temps en temps les travaux exécutés à l'étranger, afin de constater leurs progrès et d'en tirer un



Maison à Manheim. — Plan.

Théâtre de Tours. — Détails du vestibule sur la rue des Cordeliers.



enseignement, s'il y a lieu, ou bien afin d'éviter de tomber dans les mêmes erreurs, si des fautes ont été commises. Aussi nous efforçons-nous de donner quelques spécimens d'architecture dans les différents pays.

Nous reproduisons aujourd'hui la vue perspective d'une maison édifée à Manheim (Duché de Bade), cette construction est double, ayant été élevée pour deux familles. Le plan montre cette division.

La maison de gauche a coûté 150,000 francs, celle de droite 185,000 francs.

LE NOUVEAU THÉÂTRE DE TOURS

(Voyez page 461.)

Nous terminons dans ce numéro la publication des dessins relatifs au nouveau théâtre de Tours. Après avoir donné dans les planches hors texte les ensembles, les plans et les coupes, nous nous sommes attachés, dans les numéros précédents, à présenter des détails à une plus grande échelle.

L'on a vu sur les plans que le théâtre avait deux façades. Deux de nos croquis représentent le vestibule situé sur la rue des Cordeliers. La partie supérieure représente la façade du côté du grand escalier ; le croquis inférieur, la façade du côté de la rue.

Le dernier croquis donne le détail de la cheminée du grand foyer.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre de MM. Hardion et Loison. Cet élégant théâtre, un des plus récemment construits, n'est pas le seul édifice nouveau que possède la ville de Tours. Nous aurons l'occasion de parler prochainement d'une de ces importantes constructions.

DE LA DÉCORATION EN ARCHITECTURE

SCULPTURE. — MOSAÏQUE. — PEINTURE DÉCORATIVE

(Voyez page 401.)

Au sujet de la peinture décorative une intéressante discussion a eu lieu dernièrement au *Royal Institute* des architectes à Londres entre les professeurs Richmond, Aitchison, sir Arthur Blomfield et quelques autres membres.

Le Comité de l'art, chargé de l'organisation de la discussion, fait donner lecture des diverses communications.

Mr. J. M. Brydon dit que la plupart des peintures décoratives ne sont souvent qu'une question de livres, de schillings et de pence, sans que l'art y soit en aucune façon mêlé, et qu'il y en a très peu qu'on puisse louer. La peinture décorative n'est que l'enrichissement de l'œuvre de l'architecte, elle doit donc être en accord avec le style de l'édifice et ne pas, par sa surabondance, en détruire l'harmonie générale et en masquer le caractère ; et pour cela l'architecte comme le décorateur doivent avoir une connaissance intime de l'œuvre de chacun ; cependant, malgré de réels progrès, le « peintre décorateur », doit encore perpétrer des imitations de bois, de pierre, de métal et de fausses fenêtres. L'auteur plaide donc pour l'intime relation de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, surtout dans les monuments publics où l'architecte, dont la responsabilité croît avec l'importance de l'édifice, gouvernant entre le Scylla de la peinture à l'huile et le Charybde de la peinture à la détrempe, doit rester le pilote qui conduira le navire dans le port sûr de l'art. Il termine par une citation de feu l'architecte Mr Sedding commençant par ces

mots : « Tout est dit et l'on vient trop tard. » L'auteur espère au contraire qu'il n'est pas impossible de faire du nouveau.

Mr. Westlake pense que les méthodes les plus simples sont d'un usage facile et sont les plus durables. Les verres en mosaïques et la mosaïque proprement dite, avec le caractère spécial qu'elle tire de sa construction, ses qualités de simplicité, d'oppositions de tons et de résistance aux agents atmosphériques, est d'un usage précieux, et quoique ce soit un art secondaire elle demande cependant une grande habileté de la part de leurs opérateurs qui ont été souvent bien surpris des divergences entre le résultat obtenu et le dessin primitif.

La fresque ou peinture sur murs frais plâtrés est une des plus économiques, des plus durables et des plus rationnelles méthodes de décoration; elle exige un mur sec bien ventilé sur toute sa surface et une grande simplicité de couleurs; la fresque sèche, compromis entre la fresque ordinaire et la détrempe, n'a aucun des bons avantages de ces deux dernières; la détrempe est pratiquée dans une multitude de cas, et sur un mur bien sec c'est une excellente méthode, mais inférieure encore à l'encaustique qui est peut-être la plus pratique de toutes. M. Westlake termine en énumérant quelques précautions ou recettes bonnes à suivre dans quelques cas.

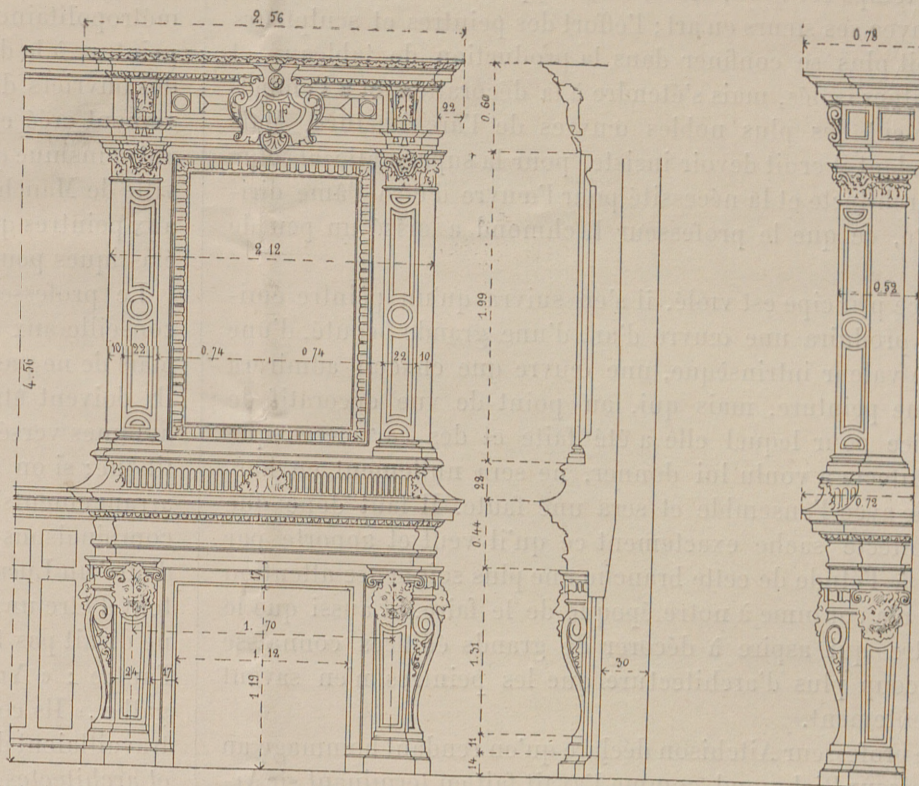
C'est aussi à des procédés et des tours de main que se résume la communication de Mr Brown, le décorateur actuel des bâtiments du Manchester Town Hall.

Le professeur Richmond, membre de l'Académie royale, déclare que la fresque est impraticable dans Londres et les villes manufacturières, non tant à cause de l'humidité qu'à cause de l'air infesté dont la proportion croît d'année en année sans qu'une législation sage et forte s'y oppose. L'humidité venant des fondations et celle qui pénètre le mur sont les deux grands ennemis de la fresque, mais en dehors des villes fumeuses, dans les églises, hôtels de ville, maisons de campagne, le peintre peut travailler avec quelque assurance de durée pour son œuvre.

En Italie, l'œuvre de Giotto, dans l'église basse d'Assise, est presque partout aussi fraîche que si elle venait d'être terminée, mais dans l'église haute elle est altérée à cause de la porosité de la pierre. Les auteurs italiens qui ont écrit sur cet art déclarent, que le mur doit être tout à fait sec avant tout travail, qu'on doit s'assurer que l'humidité ne peut remonter du sol, et ne faire usage que de chaux éteinte depuis très longtemps; la fine poudre de marbre est préférable au sable de rivière lui-même.

On a souvent soutenu à tort que la fresque n'a été que peu employée au XIII^e et au XIV^e siècle, mais seulement la détrempe, tandis que le fait véritable est que les peintures murales de Duccio, Giotto, Lorenzetto et Avanzi sont des fresques, la détrempe étant mise par-dessus la solide préparation de la fresque; toutefois on n'en doit pas moins condamner l'emploi de la détrempe en petite quantité. La vraie vie de toute décoration c'est de n'être ni pittoresque, ni embarrassée par des oppositions de lumière et d'ombre; chaque teinte n'atteint sa valeur que par son harmonie avec sa voisine; le trait doit être net et la couleur pleine de clarté. La fresque

Théâtre de Tours. — Cheminée du foyer.



ne doit être faite que par un ouvrier sûr de lui-même, un dessinateur habile et un coloriste faisant appel aux plus simples et plus purs instincts de l'art. Mais pour cette moderne école, cette école panachée de taches et des mouchetures, cette école du barbouillis, d'invention récente et de mode passagère, elle ne saurait avoir aucun rapport ni aucune parenté avec d'aussi simples et chastes influences.

Si l'art (anglais) aspire à une réelle importance et à s'élever au-dessus de la spéculation commerciale, ce sera en unissant la peinture monumentale avec les autres arts, car les séparer c'est nuire à chacun d'eux. Aussi, comme autrefois en Italie, les architectes devraient s'unir et fonder une école de peintres de fresque et en faire pour deux ans l'expérience. Il ne serait pas nécessaire pour cela de la doter de biens très onéreux, il suffirait d'une énorme salle aux murs blancs, où sous la direction d'un maître, six élèves s'exerceraient dans le seul but d'apprendre préalablement leur métier, sans qu'il leur soit permis autre chose. On formerait ainsi au bout de deux ans un noyau de jeunes hommes habiles qui pourraient être utilisés soit comme dessinateurs de projets, soit comme ouvriers sûrs de leur fait.

Les modernes crient et tempêtent pour l'originalité; tendance exagérée, paresseuse et néfaste, conséquence du moderne système de vie; on peut compter les artistes originaux sur les dix doigts, mais les bons ouvriers sont innombrables; aussi doit-on inspirer chez le jeune homme la dignité et le respect d'un bon ouvrage et la possibilité du succès. L'artiste décorateur d'à présent est tourné en ridicule; préserver un mur de sa plate uniformité est considéré comme sans dignité pour un peintre, et de plus en général les obligations imposées à un peintre d'étudier la forme et la couleur sont regardées comme vieilles et caduques.

La discussion ouverte sur les communications précédentes roule surtout sur celle du professeur Richmond.

Sir Arthur Blomfield, de l'Académie royale, ne veut pas discuter sur les côtés trop techniques et pratiques des précédentes communications, car il faut pour cela une connaissance que l'on n'acquiert que par un long usage.

Le temps est venu, dit-il, d'un rapprochement de l'architecture avec ses sœurs en art; l'effort des peintres et sculpteurs ne doit plus se confiner dans la production de tableaux et de statues isolés, mais s'étendre à la décoration et à l'embellissement des plus nobles œuvres de l'architecture. Mais cependant il croit devoir insister pour la suprématie absolue de l'architecte et la nécessité pour l'œuvre d'être l'âme dirigeante, ce que le professeur Richmond a laissé un peu de côté.

Si ce principe est violé, il s'en suivra qu'un peintre éminent produira une œuvre d'art d'une grande beauté, d'une haute valeur intrinsèque, une œuvre que chacun admirera comme peinture, mais qui, au point de vue décoratif de l'édifice pour lequel elle a été faite et des caractères que l'architecte a voulu lui donner, ne sera nullement en harmonie avec l'ensemble et sera une faute. Il faut donc que l'architecte sache exactement ce qu'il veut et apporte par suite à l'étude de cette branche une plus soignée attention qu'il n'a coutume à notre époque de le faire, et aussi que le peintre qui aspire à décorer de grands édifices connaisse beaucoup plus d'architecture que les peintres n'en savent présentement.

Le professeur Aitchison déclare qu'en rendant hommage au professeur Richmond, comme l'avait fait en terminant sir Arthur Blomfield, il parlera de la question plutôt en architecte, qui est sa profession, qu'en peintre. Les murs des édifices sont des parties fort importantes, il admet qu'on les embellisse par des dessins et de la couleur, mais il veut avant tout qu'ils représentent des murs; au Vatican des murs représentent des églises, des personnages se promenant à cheval ou se livrant à quelque important travail, ce qui n'est nullement suivant l'esprit dans lequel on doit décorer un mur. Les Byzantins, quoique inférieurs aux maîtres grecs et romains et aux artistes de la Renaissance, ont reconnu cependant que les solides parties d'un monument doivent être simplement ornementées et non disparaître sous la décoration, affirmant ainsi que la simplicité est un des principes de l'ornementation. Tout en se disant partisan de l'art décoratif, il trouve qu'en somme l'architecte ne doit pas sacrifier l'unité de son œuvre au caprice des artistes. Pour ce qui est de la passion moderne pour l'originalité, ne doit-on pas encourager tous les efforts de quelque part qu'ils viennent; mais croire que l'homme, créature insignifiante, véritable polype du corail, est capable de créer sans cesse quelque chose de meilleur ou différent de ce qui a été fait, paraît absurde. Tout ce qu'on peut demander, c'est que chacun prenne ce qui lui semble le mieux dans ce qui a été fait avant lui et essaie de l'enrichir avec sa propre originalité.

Quelques opinions accessoires sont ensuite émises: le professeur Kerr pense que c'est à l'Académie royale de s'occuper d'une école de peinture et non à l'Institut des architectes; Mr. J. Hebb, parlant de peintures d'églises de village et de celles de la chapelle Sixtine faites en dehors de l'architecte, dit qu'elles n'en sont pas moins fort belles et très décoratives, ainsi que celles de la chapelle de l'Arène à Padoue; Mr. Robinson raconte que les ouvriers italiens se lèguent de la chaux éteinte de père en fils. Mr. Woodward dit que les décorations de la chapelle métropolitaine de Saint-Paul sont au-dessous de ce qu'il était permis d'espérer et qu'on pouvait s'attendre à autre chose qu'au « crème et or » qui fait tout le fond de l'ornementation; il compte que le professeur Richmond, qui paraît avoir agacé quelques personnes avec sa proposition

d'école, avisera et que Londres possédera une cathédrale métropolitaine digne d'elle. Mr Newill est partisan de la peinture à la détrempe, tandis qu'un membre de l'association des ouvriers d'art (Art Workers' Guild) se félicite du mouvement créé en faveur de la peinture décorative, et qu'un autre insinue que, si une peinture s'est désagrégée à l'hôtel de ville de Manchester, la faute n'en est pas à l'architecte mais aux peintres qui n'avaient pas employé des produits assez élastiques pour suivre le tassement des murs.

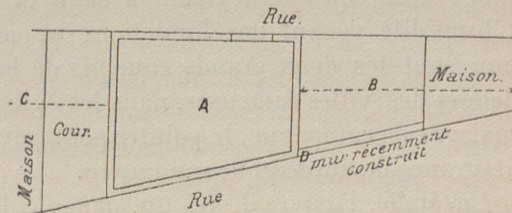
Le professeur Richmond, dans une humoriste réponse, conseille aux architectes de se contenter de l'unité de l'art, mais de ne pas imposer leur suprématie absolue aux artistes. Ils doivent être déjà des ingénieurs sanitaires habiles, des hommes versés dans tous les détails de la construction scientifique; si on ajoute à ces connaissances celles de juger des arrangements et des minuties de la couleur et des délicates combinaisons de tons et de pose, c'est leur demander encore d'être un Luca della Robbia ou un Phidias. Qu'ils se contentent d'être un Ictinus qui dans sa collaboration avec Phidias ne disait pas à celui-ci: « Je trouve ce relief trop plat », et l'autre: « Vous devriez faire cette colonne avec plus de galbe. » Ils connaissaient chacun les principes de leur art et travaillaient de concert; c'est ainsi que doivent faire peintres et architectes et se souvenir que la vie n'est pas assez longue pour que l'un comprenne tous les mystères de la couleur et l'autre ceux de l'architecture; mais s'ils travaillent sans unanimité l'art ne progressera pas d'un pouce. B.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Clôture.

Mon client A... propriétaire de la partie A du croquis ci-dessous, en est propriétaire depuis deux ans seulement, les murs clôturant sa propriété côté B et C lui appartiennent et sont établis sur son terrain, il veut en faire acquérir la mitoyenneté à B... et à C... qui se servent de ces murs, l'un B... pour son jardin, l'autre C... pour sa cour.



J'ai à cet effet dressé deux états de la valeur desdits murs, que j'ai adressés aux intéressés sous plis recommandés; l'un, B... a refusé ma lettre sans en connaître le contenu! J'ai alors remis le pli intact à un huissier pour faire signifier l'état, celui-ci fait objection et me dit que mon client n'a pas le droit de réclamer la mitoyenneté de ces murs, lors même qu'ils servent aux voisins B... et C... pour clore leur cours et jardin, sous prétexte que ces murs ont été construits par le vendeur de mon client il y a environ une quinzaine d'années alors que cette partie de la ville n'était pas comprise dans l'enceinte actuelle et qu'en tout cas ces murs ont été construits pour son bon plaisir.

Le voisin B... vient de faire compléter la clôture de son jardin par un mur D. il est actuellement complètement clos de murs.

Entre la maison du voisin C... et la propriété A... il existe ainsi que l'indique le croquis une cour qui n'est pas close sur les rues.

Réponse. — L'article 663 du Code civil dispose que chacun peut contraindre son voisin dans les villes et faubourgs à contribuer aux constructions et réparations de la clôture faisant séparation de leurs maisons, cours et jardins assis esdites villes et faubourgs.

En conséquence, les propriétés C et B situées en ville, et en cour et jardin, tombent sous le coup de la loi et sont assujetties à la clôture.

Les observations présentées à notre correspondant n'ont aucune espèce de valeur.

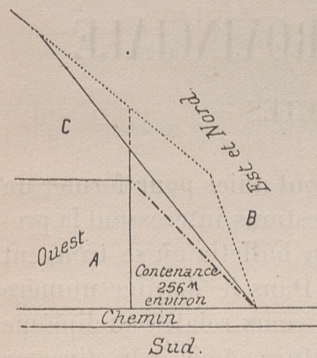
Il y a lieu en conséquence de signifier au voisin par cet acte d'huissier le compte de mitoyenneté avec sommation d'avoir à en payer la valeur; faute de ce faire, il y a lieu d'assigner devant le tribunal civil.

~~~~~  
*Vente de terrain. — Contenance.*

J'ai acheté en 1890 un terrain d'une contenance de 250 mètres carrés indiquée dans l'acte à raison de 20 francs le mètre, comme confins il m'a été donné au sud le chemin, à l'ouest la propriété A, à l'est et au nord, la propriété B. Le plan annexé à l'acte donne à l'échelle de 0,005 par mètre, une contenance de 250 mètres carrés environ, chiffre indiqué par le plan lui-même. Aujourd'hui, c'est-à-dire dix-huit mois après mon acte, à la suite du relevé total de ses propriétés, mon vendeur qui est propriétaire en C... et qui n'a jamais pu me donner du côté B... de limites exactes, trouve que par les confins stipulés dans l'acte j'ai une contenance bien supérieure qui atteindrait le double de celle qui m'a été vendue.

D'un autre côté, d'après le bornage que je demande à mon voisin B..., il résulte que mon terrain serait réduit à 220 mètres carrés.

Dois-je, dans le premier cas restituer le surplus du terrain qui a acquis une forte plus-value et cela dans quelles conditions tout en conservant bien entendu, toute une façade sur le chemin, c'est-à-dire de la propriété de A... à celle de B...?



Puis-je invoquer les articles 1618 et suivants et surtout 1622 du Code civil, et dans le deuxième cas, puis-je réclamer la résiliation de l'acte ou le payement en remboursement de la partie donnée en moins.

Je désirerais bien avoir votre avis, désirant conserver ma propriété sans augmentation de prix et sans diminution de contenance.

*Réponse.* — L'article 1617 du Code civil spécifie que si la vente d'un immeuble a été faite avec indication de la contenance, à raison de tant la mesure, le vendeur est obligé de délivrer à l'acquéreur, s'il l'exige, la quantité indiquée au contrat.

Et si la chose ne lui est pas possible, ou si l'acquéreur ne l'exige pas, le vendeur est obligé de souffrir une diminution proportionnelle du prix.

L'article 1618 ajoute : si au contraire, dans le cas de l'article précédent, il se trouve une contenance plus grande que celle exprimée au contrat l'acquéreur a le choix de fournir le supplément du prix ou de se désister du contrat, si l'excédent est d'un vingtième au-dessus de la contenance déclarée.

Dans l'espèce qui nous est soumise le propriétaire vendeur

a cédé une partie d'immeuble qui ne lui appartenait pas, le voisin fait une revendication, si cette revendication est juste, la partie illégalement vendue doit être rétrocédée.

Mais si l'acquéreur a pris des dispositions pour s'installer sur le terrain vendu, s'il a construit, mis en état de culture, s'il souffre en un mot un dommage du fait de la restitution de la partie illégalement vendue, le vendeur est responsable. Si au contraire il n'y a pas de dommage causé du fait de la restitution à B... du terrain qui lui appartient, l'acquéreur de C... ne doit payer que la contenance exacte puisque le terrain a été vendu à tant le mètre; mais si le terrain est insuffisant dans ses dimensions réelles pour les besoins de l'acquéreur la surface en moins étant supérieure au vingtième à la surface vendue, l'acquéreur peut demander la résiliation et des dommages-intérêt en sus de la restitution du prix, si le prix a été payé, et des frais du contrat.

L'article 1622 ne concerne que l'acquéreur et le vendeur et non le tiers sur lequel il a été fait anticipation, l'action de ce dernier est toujours valable s'il n'y a prescription.

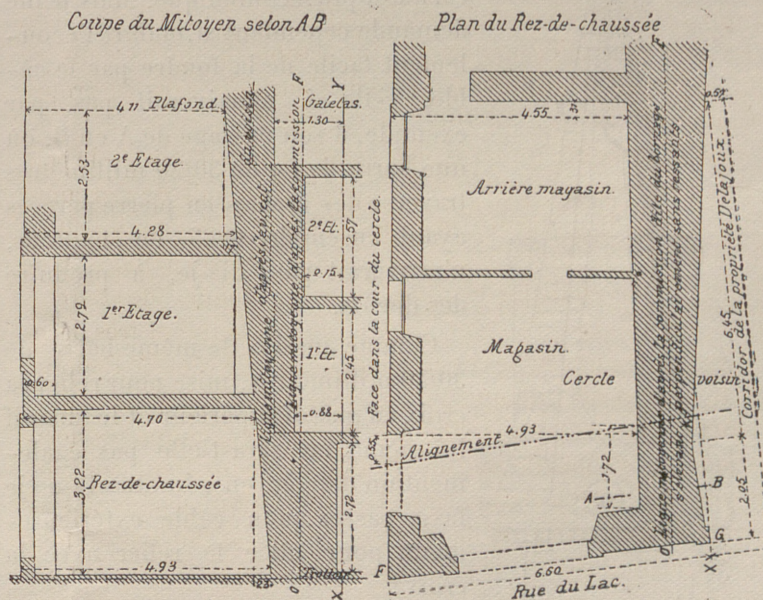
~~~~~  
Mur pendant. — Limite des propriétés. — Reconstruction.

Le mur séparant la propriété de mon client d'avec celle du voisin M. D... a une forme extraordinaire comme vous en jugerez vous-même par la coupe que je vous fais parvenir. Tout en réparant son immeuble, le cercle du Lemman projetait de reculer la face sur la rue du Lac (soit celle marquée FG) et la ligne mitoyenne du mur H... n'étant pas connue, celui-ci a nommé d'accord avec le voisin une commission dite de bornage pour déterminer cette ligne. Cette commission, composée du juge de paix, de deux architectes ainsi que d'un géomètre, a fait un rapport prétendant que la ligne mitoyenne devait être considérée comme passant dans l'axe du mur au rez-de-chaussée, soit la ligne OF ce qui n'a pas été admis par le voisin D... D'après son avocat cette ligne doit se décrocher à tous les étages d'après la ligne pointillée rouge que j'indique en coupe.

Ces constructions sont très anciennes, peut-on invoquer la prescription?

A qui incombent les frais de réfection de la partie du mur mitoyen du point O au point K en cas de recul?

Réponse. — La commission dont nous parle notre corres-



pendant nous paraît avoir sainement apprécié la ligne séparative des propriétés, rien n'expliquerait la déviation invoquée par le voisin, mais ce qui nous paraît probable c'est le dépècement du mur du côté voisin, dépècement rendu possible par suite de l'épaisseur considérable du mur séparatif.

Il y a évidemment une situation acquise mais si l'on invoque le droit d'accession il faut en déduire, en vertu de l'article 552 du Code civil, que la propriété du cercle s'arrête à une ligne perpendiculaire partant de l'axe du mur séparatif en fondation. Nous nous demandons sur quel point de droit l'adversaire se fonde, à défaut de titre, pour briser la ligne séparative des propriétés en élévation; cette brisure ne peut résulter, nous le répétons, que d'un dépècement du mur et non d'une entente commune car le mur en l'état n'est pas stable et il s'écroulerait certainement si les deux propriétés contiguës étaient supprimées; nous trouvons même surprenant qu'il subsiste tel qu'il est, son surplomb dépassant, de beaucoup, la moitié de son épaisseur et cette épaisseur étant notablement réduite au plancher bas du premier étage alors qu'elle est relativement considérable dans la hauteur du deuxième étage. En somme notre avis est, et nous ne pensons pas qu'un expert puisse décider autrement, que le mur doit être démolé et reconstruit à frais commun du point O au point K en prenant pour axe du mur nouveau l'axe du mur actuel à la hauteur du plancher haut du rez-de-chaussée.

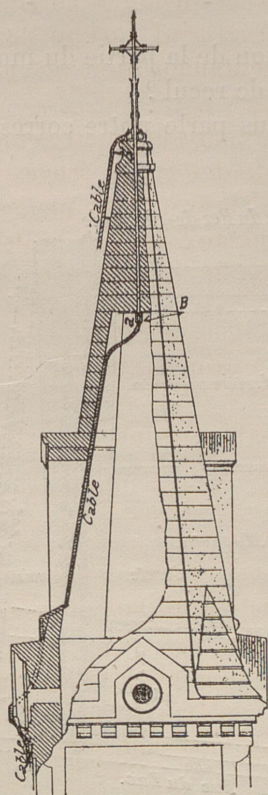
*Le secrétaire du Comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.*

CONSULTATIONS PRATIQUES

PARATONNERRE

Nous recevons la lettre suivante :

Ayant à poser un paratonnerre ordinaire, c'est-à-dire avec câble en fils de fer galvanisés, le long d'un clocher en voie d'être fini, j'ai l'idée de disposer comme le croquis ci-joint le point de contact de la croix en fer et du câble, au lieu de lui faire suivre la face extérieure de la pyramide pour aller rejoindre la croix à sa base.



Ce moyen me permet mieux que tout autre de dissimuler le câble, et est aussi plus économique. Mais je me demande cependant si, malgré l'écoulement facile de la foudre par le câble, celle-ci n'arriverait pas, par exemple, à son passage de A en B, où une barre de fer de 30/30 millimètres traverse des assises en pierre percées ayant ensemble 0^m85 de hauteur, n'arriverait pas, dis-je, à produire des dégâts.

Comme aussi cette même barre de 30/30 millimètres, mise pour relier la croix au massif supérieur et le massif lui-même, ne sera-t-elle pas également un danger, en admettant que je fasse passer mon câble extérieurement pour aller le relier avec la croix ?

Quoique je sache qu'en principe il faut, autant que possible, isoler les conducteurs d'électricité, je serais bien aise d'avoir l'opinion d'un spécialiste pour ces deux cas.

Veillez agréer, etc.

Réponse. — Il n'y a absolument aucun danger à ce que le conducteur du paratonnerre passe à l'intérieur du clocher dont vous nous avez envoyé le croquis; c'est, au contraire, un avantage, puisqu'il permet de relier ainsi à la tige et au conducteur la pièce métallique qui sert de chaînage entre les dernières assises de pierre. Ce qu'il importe, par exemple, c'est que l'attache du conducteur avec la pièce en fer soit aussi parfaite que possible, autrement il pourrait se faire que l'électricité passant par le conducteur et trouvant en A une grande résistance saute de A en B, si les surfaces extérieures sont bien mouillées, et suive B jusqu'à la croix; cette décharge à travers la pierre ne se ferait pas sans dégradation.

Remarquez qu'il pourrait en être de même si inversement le conducteur passait extérieurement et que l'attache soit mauvaise; si une fissure mouillée allait de l'extérieur vers la pièce métallique intérieure, la décharge pourrait fort bien passer par ladite fissure.

En résumé, il faut avoir un conducteur inoxydable et une prise de courant bien faite et recouverte d'une masselotte de soudure. Le câble en fer est defectueux, au bout de peu de temps il est oxydé et l'oxyde est mauvais conducteur.

Nous nous mettons d'ailleurs à la disposition de votre abonné, au cas où il aurait besoin d'autres renseignements.

CH. MILDÉ.

L'ASSOCIATION PROVINCIALE

DES ARCHITECTES

Les sociétés de provinces qui se sont unies pour former un consortium destiné à l'étude des questions intéressant la profession, publient périodiquement un bulletin où se trouvent relatés les travaux de la Société. Dans le dernier numéro nous trouvons un certain nombre de vœux relatifs au diplôme et à l'enseignement de l'architecture, émis par diverses sociétés. Nous allons donner quelques extraits qui montreront où en sont ces deux questions, et l'accueil qui leur est fait par nos confrères de province.

... « Ce n'est pas à dire que nous devons, momentanément, abandonner l'étude des écoles provinciales d'architecture, non, et je pense qu'elle doit être menée parallèlement avec celle de la sélection que je viens d'indiquer, et faut-il que cette étude de création d'écoles régionales soit poursuivie avec la même ardeur.

« Nous devons poursuivre cette étude, car, outre qu'elle hâtera la reprise de la question du diplôme, nous devons espérer que par la création des écoles régionales, chaque région pourra accuser ses tendances propres, et comme l'a dit notre éminent confrère M. Vaudremer (1), « l'École des « beaux-arts, à Paris, n'a rien à redouter d'ailleurs de cette « sorte de concurrence. Une émulation vivifiante, au con- « traire, naîtra partout : la discussion et la diversité des « enseignements porteront leurs fruits. »

(1) Rapport du jury; exposition internationale de 1878, à Paris.

« A Nantes, Lille, Bordeaux, Lyon, Limoges, Toulouse, « Marseille, pourquoi des écoles supérieures d'architecture « ne se fonderaient-elles pas ? Pourquoi, à côté des études « comparatives des belles époques de l'Art, ne chercherait-on « pas à développer le génie propre à chaque contrée, en s'ap- « puyant sur les usages, sur les coutumes, sur les nécessités « de climats, les ressources de matériaux ?

« Les maîtres ne manqueraient pas parmi les jeunes talents « auxquels une situation honorable, considérée, serait « offerte. » (*Discours de M. Journoud, à l'assemblée de Limoges.*)

.....Il y aurait une limite d'âge minima; elle serait de 25 ans.

Le diplôme serait délivré par l'État.

Les examinateurs seraient exclusivement choisis parmi les architectes d'une notoriété incontestable comme par exemple : les membres de l'Institut, les professeurs de l'École des Beaux-Arts ou les membres architectes composant le Conseil général des Bâtimens civils. Ils seraient nommés par le Ministre des Beaux-Arts. Il n'y aurait pas de Conseil supérieur qui recevrait toutes les notes et propositions des examinateurs et qui jugerait en dernier ressort si les examens se passaient à Paris; il y en aurait un si l'on créait des centres d'examen en province.

Les examens se passeraient à Paris et dans un petit nombre de centres régionaux.

Les villes de France qui, formant centre de diverses Sociétés architecturales de la région, sembleraient devoir être désignées pour y établir les facultés d'examen sont : Paris, Lyon, Toulouse, Nantes..., les autres départements pouvant facilement venir à l'un de ces centres.

Les examens de Paris et de la province seraient passés par les mêmes examinateurs, sans exclure toutefois les directeurs et professeurs des Écoles régionales.

Les architectes actuels ayant le diplôme de l'École des Beaux-Arts conserveraient leur situation acquise.

Chaque diplômé pourrait, sans y être forcé, indiquer sur son titre la faculté où il a été reçu.

Une commission serait nommée par le ministre, à l'effet de dresser la liste des architectes actuellement en fonctions auxquels des diplômes devront être délivrés d'office et d'examiner aussi les titres des artistes qui, n'ayant pas été compris dans cette liste, réclameraient le diplôme. Cette mesure serait essentiellement transitoire et cesserait d'avoir son effet un an après l'établissement du diplôme.

L'obtention du diplôme devrait devenir indispensable pour être agréé comme architecte par l'État, les municipalités, les tribunaux et les grandes administrations publiques. (*Société des architectes de Seine-et-Marne.*)

.....Le but principal du diplôme serait d'augmenter près des administrations et des particuliers le respect et la confiance auxquels ont droit ceux qui exercent une profession, exigeant autant de connaissances diverses et une honorabilité à l'abri de tout soupçon. Il éloignerait les parasites qu'on a le devoir d'écarter de tout poste qu'ils ne peuvent remplir honorablement.

Le diplôme ne saurait être obligatoire pour tous ceux qui veulent s'adonner à la construction; mais il doit être exigé des mandataires qui sont chargés d'exécuter les travaux de l'État, des départements, des villes et des communes et de

faire des expertises près des tribunaux. Ne devraient pas être responsables devant le Code civil les constructeurs dépourvus de diplôme : de cette façon les particuliers qui leur auraient confié leurs travaux ne pourraient les citer devant les tribunaux, ceux-ci seraient comme étant leur propre architecte, et les autres comme des commis à gage.

En principe, donc, il est de toute nécessité d'établir un diplôme obligatoire pour certains postes et qui pourra le devenir pour tous dans un avenir plus ou moins éloigné qu'il est peut-être téméraire d'escompter pour le moment.

..... Il est tout naturel et de toute justice que le diplôme de l'école des Beaux-Arts dispense de toute autre épreuve. Nous voudrions même qu'il en soit ainsi pour ceux qui obtiennent le certificat d'étude délivré par cette école; il suffirait à ces derniers de fournir un certificat de stage sérieux sur les chantiers et de dresser le dernier projet de sortie. Nous proposerions même de donner de droit le titre d'agrégé à ceux qui auraient obtenu le diplôme de l'école des Beaux-Arts. Cette agrégation serait accessible à tout âge et à tous ceux qui pourraient passer l'épreuve réglementaire de l'examen de l'école.

Il convient de donner aux architectes exerçant actuellement la profession, toutes les facilités possibles pour obtenir le diplôme transitoire qu'il est indispensable de créer. Les architectes en fonctions présenteront les titres qu'ils ont à faire valoir auprès du conseil supérieur qui désignera en dernier ressort ceux qui ont le droit de porter le titre d'architecte agréé par le gouvernement.

Les architectes des administrations en fonctions seraient dispensés de ces formalités, mais il est bien entendu que l'obtention du diplôme deviendrait indispensable à l'avenir pour être agréé comme architecte par l'État, les départements, les municipalités, les tribunaux et toutes les grandes administrations publiques.

Nous n'aurons pas à examiner pour le moment les conséquences du diplôme au point de vue du Code civil. Ce que nous désirerions avant tout, c'est que la responsabilité ne soit appliquée qu'aux diplômés et qu'on ne rende pas responsables des personnes qui ne peuvent savoir ce à quoi elles se sont exposées. Il y aura évidemment beaucoup à corriger dans la suite dans les lois qui nous régissent surtout dans celles qui lient un architecte à un entrepreneur qu'il n'a pas choisi et qui lui a été imposé.

Les privilèges du diplôme devront prendre fin et être enlevés aux architectes qui auront commis des fautes graves et auront montré une incapacité notoire. On agirait de même à l'égard de tous ceux qui manqueraient aux devoirs professionnels et feraient de l'entreprise. (*Société des architectes du Poitou et de la Saintonge.*)

.....Le titre serait délivré à la suite d'examens et d'épreuves graphiques.

Les titres seraient un stage pendant trois années chez un architecte, affilié à une société régionale.

La limite serait 50 ans.

Le diplôme serait délivré par l'Institut.

Les examinateurs seraient désignés par l'Institut, dans une province voisine de celle où le candidat aurait fait son stage pour éviter le favoritisme.

Il y aurait un conseil supérieur jugeant et classant en dernier ressort les candidats ayant passé leurs épreuves.

En raison de ce que les matériaux et modes de construire

varient suivant les localités, il devrait y avoir des facultés aptes à décerner le diplôme, dans chacune de nos anciennes provinces.

Les villes seraient celles où a été installée la Cour d'appel.

Les examens artistiques seraient les mêmes partout, ceux de construction seraient appropriés à la province ou région.

Les architectes diplômés par l'École des Beaux-Arts auraient une situation identique à ceux de province.

Le diplômé ne serait pas dans l'obligation d'indiquer la faculté où il aura été reçu.

Les architectes exerçant la profession seraient autorisés à continuer, s'ils avaient dix ans de pratique, une grande probité, et qu'ils n'aient jamais été entrepreneurs, où s'ils étaient acceptés par une société régionale, reconnue par la Société centrale des architectes français.

L'Etat, les municipalités, les tribunaux et les grandes administrations ne pourraient confier leurs intérêts qu'à des architectes diplômés.

Les conséquences du diplôme près du Code civil laisseraient à l'architecte sa responsabilité propre sans le rendre solidaire de l'entrepreneur. (*Société des architectes de l'Anjou.*)

L'Association régionale des architectes du Sud-Est :

1° Attendu que M. Chevallier a parfaitement rendu le sentiment de l'Association, adopte son opinion qui servira de base à la réponse à faire au questionnaire de l'Association provinciale des architectes français;

2° Attendu que le projet ainsi adopté ne vise que l'organisation complémentaire de l'enseignement de l'architecture à l'École nationale d'art décoratif de Nice et la sanction à donner à ses études; qu'il convient de prévoir le cas où des élèves de cette école ou d'autres écoles similaires voudraient, soit obtenir le diplôme délivré par l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris, soit prendre part au concours du prix de Rome; émet le vœu, sur la proposition de MM. Lucien Barbet et Chemit, de demander au gouvernement de créer, dans les écoles d'art décoratif de province, un titre permettant aux élèves architectes qui l'auraient obtenu de continuer à l'École des Beaux-Arts de Paris les études nécessaires à l'obtention du diplôme, sans passer par la seconde classe de cette école;

3° Attendu que les dispositions précédentes ne concernent que les élèves d'art décoratif et laissent entière la question de l'exercice de l'archi-

tecture: renouvelle très énergiquement le vœu si souvent formulé de l'institution pour l'avenir du diplôme obligatoire et pour le présent celle du diplôme facultatif.

EXPOSITIONS

L'EXPOSITION DE CHICAGO

La commission provisoire, chargée par le ministre du commerce de lui présenter un projet de budget pour les dépenses que la participation de la France à l'exposition universelle de Chicago imposera à l'Etat, s'est réunie dernièrement sous la présidence de M. Antonin Proust, député. Deux projets étaient présentés: l'un par M. Berger, député, qui se montait à plus de 4 millions de francs, l'autre de M. Favette, chef de cabinet du ministre du commerce, qui ne s'élevait qu'à 1,500,000 francs. Après avoir entendu M. Proust, qui a démontré qu'en les circonstances actuelles les Chambres refuseraient certainement de voter un crédit trop élevé, la commission provisoire a décidé de présenter au ministre du commerce le projet de budget de M. Favette; elle s'est bornée à augmenter quelques chapitres dont elle a jugé les chiffres insuffisants.

On sait que l'exposition de Chicago fournit à la France les galeries nécessaires à nos exposants et la force motrice. Les crédits qu'on demandera au Parlement seront destinés aux frais d'installation, de transport, de représentation et de personnel.

La commission provisoire proposera au ministre d'affecter pour le personnel un crédit de 270,000 francs; pour frais de séjour et de représentation, une somme de 250,000 francs; pour les frais d'installation et de décoration des galeries françaises, 300,000 francs; enfin, pour les frais de transport des objets envoyés à Chicago par nos nationaux, 800,000 francs. M. Pereire, qui assistait à la réunion, a dit que cette somme serait très suffisante si l'on avait soin d'indiquer aux exposants qu'ils auront droit à la gratuité du transport si leurs marchandises se trouvent remises avant une certaine date — qu'on fixera ultérieurement.

Il convient de dire que dans le projet de budget élaboré par la commission provisoire ne figurent pas les crédits dont chaque ministère pourrait avoir besoin pour son exposition particulière.

CONCOURS

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER VARSOVIE-VIENNE
(Voir page 000)

En se référant à sa publication du 8/20 novembre 1890, le conseil d'administration a l'honneur de communiquer le résultat du concours ouvert pour la construction d'une nouvelle gare de voyageurs à Varsovie.

Les lauréats de ce concours sont :

Premier prix de 3,000 roubles. — M. Edouard Goldberg, architecte à Varsovie, pour le projet « Studynj stare, tworz nowe »;

Deuxième prix de 2,000 roubles. — M. Joseph Huss, architecte à Varsovie, pour le projet « 7 »;

Troisième prix de 1,000 roubles. — M. Ladislas Kozlowski, architecte à Varsovie, pour le projet « Deux triangles dans un cercle »;

Les projets ci-dessus énoncés deviennent, selon les conditions du concours, la propriété exclusive de la Société du chemin de fer Varsovie-Vienne.

En outre, des primes de 500 roubles sont accordées, à titre de remboursement des frais d'exécution, aux auteurs des trois projets suivants :

A M. Hoser, architecte à Varsovie, pour le projet « Une roue avec deux ailes »;

A MM. Maurice et Charles Hintrager, architectes à Vienne, pour le projet « Fer »;

A M. Urlaub, architecte à Saint-Petersbourg, pour le projet « Szanujmy to, co mamy »;

Les susdits projets, ainsi que tous les projets non primés, seront restitués aux auteurs contre la remise de la quittance qui leur a été délivrée, ou bien expédiés à l'adresse que MM. les auteurs voudront bien désigner au secrétariat du conseil d'administration.

La direction du chemin de fer Varsovie-Vienne a été chargée, simultanément avec la présente, de délivrer les prix et les primes décernés.

Varsovie, le 5/17 juillet 1890.

VILLE D'EPINAL

Construction d'un collège

Nous recevons la lettre suivante :

Le maire d'Epinal a l'honneur d'informer monsieur le secrétaire de la *Construction moderne* que les prix sont ainsi répartis pour le concours du collège :

1^{er} prix. — M. Clasquin, architecte à Epinal;

2^e prix. — M. Mougenot, architecte à Epinal;

3^e prix. — M. Morin-Goustiaux, architecte à Paris.

1^{re} mention. — M. Schuler, architecte à Nancy.

2^e mention. — Gaston Trélat, architecte à Paris.

NOMINATIONS

Au grade de chevalier de la légion d'honneur :

M. Champion de Nansouty, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la revue *Le Génie Civil*.

M. Ribierre, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Roëhn, chef de bureau du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Au grade d'officier de l'Instruction publique

M. Yvon, architecte à Paris.

M. Lenoir, directeur de l'École des Beaux-Arts de Rennes.

Au grade d'officier d'Académie

M. Gilles (Adolphe), architecte de la Ville de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne),

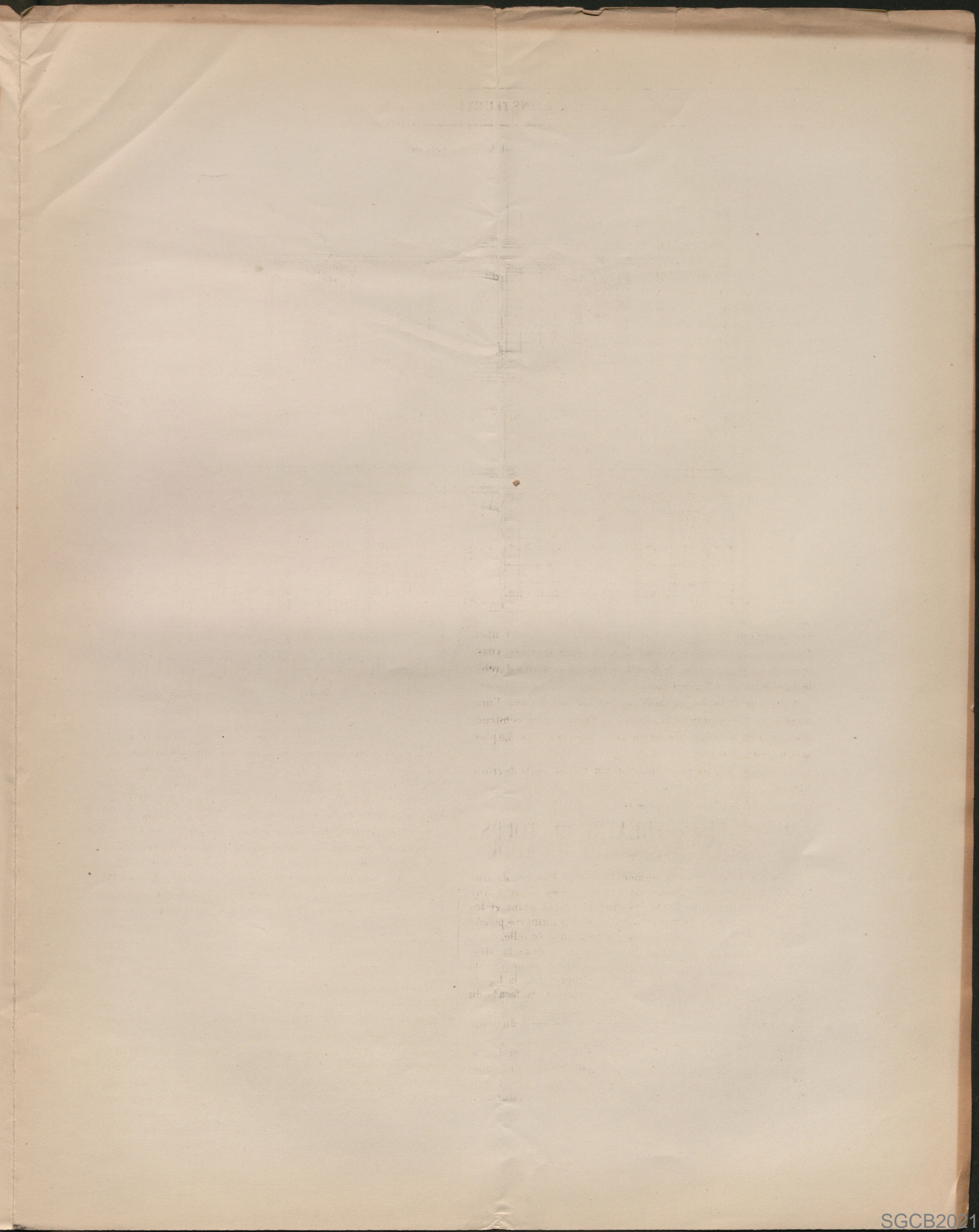
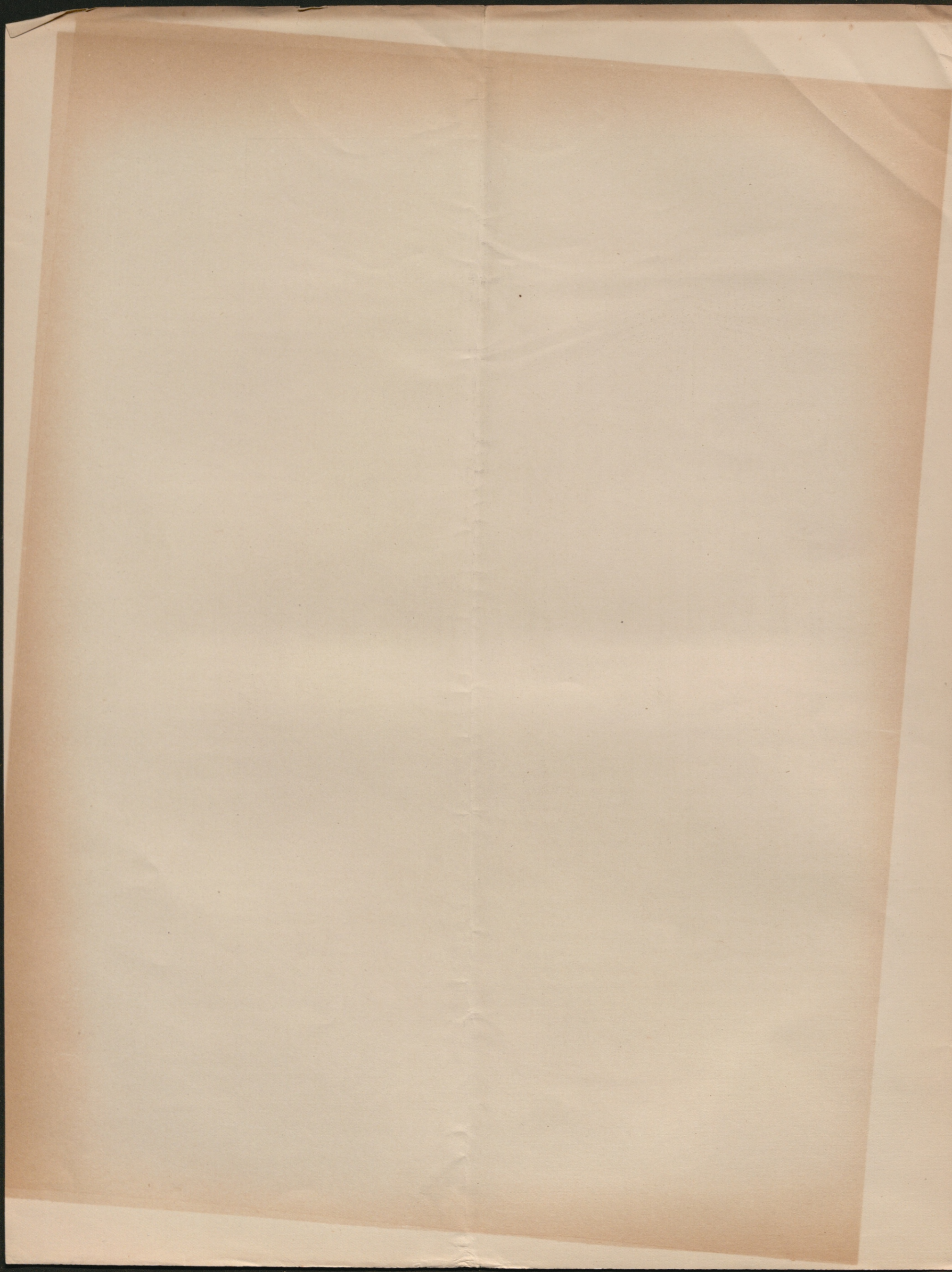
MM. Aubrun et Normand, architectes à Paris.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



MAISON À MANHEIM (Duché de Bade)



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 13 au 20 juillet 1891.

SUCRES 1891	BLANCS N° 3	ROUX, BASIN 85°	ROUX ACQUITTÉS BASIN 85°	STOCK DES SUCRES INDIENNES A PARIS	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		BONNE SORTE les 100 k. nets	BELLE SORTE les 100 k. nets
Lundi... 13 juillet ..	35 50 à 35 75	35 .. à à ..	78.445	404 50	405 50
Mardi... 14	404 50	405 50
Mercredi 15 ..	36 25 ..	35 25	77.404	404 50	405 50
Jeudi... 16 ..	36 50 ..	35 50	76.372	404 50	405 50
Vendredi 17 ..	36 50 ..	35 75	75.718	404 50	405 50
Samedi.. 18 ..	36	35 50	75.270	405 ..	406 ..
Cote moy. de la sem.	36 175	35 40	75	405	406

ESPRITS FINS, 1 ^{re} qualité, 90° non logé, ent. Paris. 1891	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes	HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.) 1891	COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE TOUS FUTS les 100 kil
				BRUTS TOUS FUTS les 100 k.	ÉPURÉS EN TONN. les 100 k.	
Lundi... 13 juillet ..	43 .. à ..	9.675	Lundi... 13 juillet ..	73 ..	83 ..	52 ..
Mardi... 14	Mardi... 14
Mercredi 15 ..	43 ..	9.625	Mercredi 15 ..	72 75	82 75	51 75
Jeudi... 16 ..	43 50 ..	9.625	Jeudi... 16 ..	73 ..	83 ..	52 ..
Vendredi 17 ..	44 25 ..	9.675	Vendredi 17 ..	72 ..	82 ..	51 57
Samedi.. 18 ..	43 75 ..	9.625	Samedi.. 18 ..	71 75	81 75	52 ..

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)			
		1891	1890	1889	
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/3 en pains.	64 ..	Lundi.. 13	59 25 à 59 50 à ..	51 25 à 51 50
Suif fondu 43° 5 en fûts, de toutes provenances.....	63 ..	Mardi.. 14
Acide stéarique de saponification.....	110 .. à ..	Mercredi 15	58 .. 58 25	57 75 57 80	51 50 51 75
Acide stéarique de distillation.....	105 .. à ..	Jeudi.. 16	57 .. 57 25	57 75 ..	51 75 ..
— oléique de saponification.....	57 .. à ..	Vendredi 17	57 25 57 50	58 50 58 75	52 25 52 50
— de distillation.....	52 .. à ..	Samedi 18	57 25 ..	59 .. 58 75	53 .. 52 75
Stéarine brute 2° de saponification.....	60 .. à ..				

VINS	Grèce... 38 à 43	Dalmatie. 34 à 39	Turquie... 38 à 43	Portugal... .. à ..
RECOLTE 1890 (1 ^{er} choix)	Huelva... 28 à 33	Huelva... 26 à 31	Priorato... 37 à 42	Haro... .. 32 à 37
18° à 14° 5'	Alicante... 30 à 33	Aragon... 37 à 42	Valence... 29 à 33	Catalogne. 27 à 32
9° à 12° 5'	Algérie... 24 à 29	Narbonne. 35 à 40	Roussillon. 30 à 35	Beziers... 23 à 28
Vins de soutirages. 140 à 155	Bordeaux, bon ordinaire. 190 à 245	Mâcon ordinaire. 190 à 245	(Suiv. qual., fût et droits d'octroi compris.)	

MÉTALX — 18 juillet. A L'ACQUITTE, les 100 kilos.	1891	Cours de la sem. préc.	Cours de la sem. corres.		COURS DES MÉTALX PRÉCIEUX Paris, le 20 juillet 1891.
			de 1890	de 1889	
Cuivre, Chili en barres, premières marques. liv. Havre	142 50	145 ..	155 ..	111 25	Or en barres 1000/1000 le kil. 3442 .. 3447 ..
Cuivre, Chili en barres, marque ordinaire. liv. Havre	137 50	140 ..	150 ..	106 25	Argent Paris..... 226 .. 236 ..
Cuivre en lingots et plaques.	147 50	148 50	158 75	115 ..	Arg. à Londres, 1000/1000 l'once, pence ... 44 7/8 46 1/4
— Best Selected.....	148 75	150 ..	162 50	118 75	Souverains..... 25 25 25 25
— Minerai de Corocoro.	— de 10 et 20 marks allemand..... 123 70 123 90
les 100 kil. cuivre contenu	140	117 50	— allemandes argent..... 122 50 123 50
— Banka liv. Hav. ou Par.	250 ..	248 75	255 ..	243 75	Impériales russes..... 20 62 ..
— Billiton.....	241 25	241 25	252 50	241 25	Pièces russes en argent..... 2 87 ..
Étain Détroits.....	241 25	241 25	251 25	235 75	Condors chiliens..... 46 85 ..
— Australie.....	Ducats autrichiens et hollandais..... 11 70 ..
— Angl. de Cornouailles.	Pièces hollandaises de 10 forins..... 20 85 ..
livr. Havre ou Rouen.	245 ..	245 ..	252 50	238 75	— argent..... 2 06 ..
Plomb provenances diverses.	Quadruples 27 grammes..... 80 50 ..
marq. ordin. livr. Havre.	32 ..	32 ..	32 50	31 25	Alphonsines..... 24 88 ..
id. id. livr. Paris..	32 50	32 75	33 25	32 25	Isabellines..... 25 70 ..
Zinc de Silésie. livr. Havre.	63 50	63 25	62 ..	51 50	Piastres espag. arg. nouv..... 4 60 ..
— Autres bonnes marq.	63 ..	62 75	61 50	51 ..	Scandinaves, argent..... 1 35 ..
— livr. Paris.....	63 50	62 50	61 50	51 50	de 20 pesos mexic..... 100 75 ..

STATISTIQUE MUNICIPALE	SEMAINE	
	27	28
Mort-nés, 94, Décès.....	867	895
Scarlatine 3, Coqueluche.....	6	4
Fièvre typhoïde.....	5	7
Varicelle 2, Rougeole 27, Diphtérie.....	18	24
Diarrhée infantile.....	71	62
Faiblesse congénitale.....	22	20
Maladies inflammatoires.....	102	89
Tuberculose 31, Phtisie pulmonaire.....	174	155
Meningite 33, A. plexie, Paralysie, Ramollies..	61	59
Cancer 47, Maladies du cœur.....	43	43
Débilité sénile.....	22	27
Suicides 21, autres morts violentes.....	24	12
Mariages.....	593	490
Naissances..... 1240	543	657
sur.....	508	583
{ légitimes.....	769	952
{ illégitimes.....	282	287

BILLET DE BANQUE		
Anglais.....	24 30	25 26
Ecos. et Irl.....	25 08
Australiens.....	28 75
Russes.....	28 50	290 ..
Brésiens.....	170
Argentins.....	1 10
Hollandais.....	208 40	208 95
Javanais.....
Autrichiens.....	214 75	215 50
Allemands.....	123 50	124 ..
Scandinaves.....	139 ..	140 ..
Américains.....	515 ..	517 ..
Canadiens.....	512 50
Portugais.....	178
Indo-Anglais.....
Mauritius.....
Réunion.....	85
Belges.....	99 85	99 95
Suisses.....	99 70	99 80
Italiens.....	99 20	99 90
Algériens.....	99 80	99 90
Roumains.....	99 25
Espagnols.....	94 40	91 90
Grecs.....	77 25
Finlandais.....	99
Serbes.....	95 50

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Marseille)

Cours du 20 mai au 9 juillet 1891 (divers changements) à partir du 9 juillet 1891.

Cires jaunes, escompte 4 0/0.	les 50 kil.	160	165	Amandes de Coprahs.	les 100 kil.	M	»	»
Algérie.....	—	155	160	— de Palmistes.....	—	M	»	»
Maroc.....	—	M	»	Huiles de Palme.....	—	63	»	»
Sénégal.....	—	M	»	— de Coprahs.....	—	61	50	62
Levant.....	—	165	180	— de Coco.....	—	66	»	»
Provence : 2 50 à 3 » le kil. sans esc.	—	—	—	Huiles de graines à fabr., tout entrep. :	—	—	—	—
Acide citrique.....	les 100 kil.	4	90	54	56	—	—	—
— tartrique.....	—	3	25	Sésames disponible.....	—	58	»	59
Alun (suivant emball.) Raff.....	—	15	16	Lins disponible.....	—	47	»	48
Anis vert (Alicante, Espagne).....	—	70	80	— Roumelle.....	—	47	»	48
— (Malte), qualité courante.....	—	70	75	Arachides disponible.....	—	»	»	»
— (Pouille), qualité ordinaire.....	—	50	70	Cotons brutes.....	—	»	»	»
— (Levant).....	—	40	»	Lampantes, tout entrepôt :	—	—	—	—
— (Russie), qual. ordina.....	—	»	»	Sésames.....	—	62	»	63
Bois de rég.....	—	»	»	Arachides.....	—	60	»	68
— de Campêche (Lag.).....	—	20	22	Coton mangeable.....	—	»	»	»
— Martinique.....	—	»	»	Colza brutes.....	—	65	»	63
— jaune (Maracaibo).....	—	10	11	— épurées.....	—	70	»	72
— de Fustet d'Albanie.....	—	11	12	Olive à fabrique :	—	—	—	—
— de Salon.....	—	M	»	On cote : trois premiers mois, fr. » »	—	—	—	—
Campbre raffiné.....	—	65	70	Lampantes :	—	—	—	—
Cannelle de Chine.....	—	M	»	Prix nominal. A la pile, fr. 83 à 84 les 100 kil.	—	—	—	—
— Malabar.....	—	M	»	Essences et Rafinées : nous cotons la miller. de 64 lit. :	—	—	—	—
Canéfiles, en Portugal.....	—	M	»	Calabre, payable à 90 jours.....	M	»	»	»
— Grabel.....	—	M	»	Raffinée.....	M	»	»	»
Cochenilles argentées.....	le kil.	2	40	Provence, Var, payable au comptant.....	66	»	70	»
— grises.....	—	2	50	Huile de pulpes et de grignons extraite par le sulfure de carbone :	—	—	—	—
— zaccatiles naturelles.....	—	2	75	Huile nouvelle.....	les 100 kil.	55	»	»
— noires ordinaires.....	—	M	»	— vieille.....	—	M	»	»
— extra.....	—	2	83	Huiles minérales, pétroles, en barr.....	—	M	»	»
Crème de tartre, en boîte.....	les 100 kil.	2	50	Huile pétrole épurée, en caisse.....	—	M	»	»
Cumin de Malte.....	—	»	»	Essence pétrole raffinée en barr.....	l'hectolitre.	39	»	40
— d'Espagne, qual. cour., aut. prov.....	—	50	40	Os de Bétail aux conditions d'usage.....	les 100 kil.	9	»	»
Curcuma Bengale.....	—	»	»	— en sacs et en barils.....	—	8	»	12
— Madras, qual. supér.....	—	»	»	Carnasses suiv. qualité et suiv. mérite.....	—	8	»	12
Dividi, dispon.....	—	»	»	Soude douce.....	Net.	M	»	»
Encens en larmes.....	—	95	115	— en vrac.....	—	6	»	»
— en sortes, naturels.....	—	65	75	Sulfate de soude riche.....	—	6	»	»
Essence de térébenthine (doubles fûts).....	—	80	»	Sel de soude 80°.....	—	24	30	12 05
— (simples fûts).....	—	75	80	— 75°.....	—	13	30	14 05
— d'anis de Russie.....	le kil.	17	22	— 30°.....	—	9	50	10 25
— Badiane, c°.....	—	19	»	Crist. de soude.....	Net.	22	»	23
— de Bergam.....	—	M	»	Chlorure de chaux.....	Net.	8	»	9
— de citron.....	—	25	»	Acide sulfurique 66°.....	Net.	5	»	»
— de Portugal.....	les 100 kil.	22	»	— 50°.....	Net.	31	»	32
Fécule de pommes de terre, 1 ^{er} bl.....	—	34	37	Acide nitrique 36°.....	—	40	»	»
Galles de Chine.....	—	145	»	— 40°.....	—	5	»	6
Giroles Zanzibar, qual. supér.....	—	90	95	Acide muriatique 20°.....	—	47	»	»
Gomme arabique en sorte, qual. supér.....	—	M	»	Potasse de Toscane.....	—	45	»	»
— laque, en f. orange.....	—	»	»	— de Naples.....	—	20	»	27
— Damar (Batavia).....	—	»	»	Nitrate de soude.....	—	50	»	50
— Sandaraque lavée.....	—	»	»	— de potasse raffiné.....	—	6	»	»
Graine de moutarde de Sicile.....	—	48	50	Soude par manaché.....	—	51	»	52
— blanche.....	—	90	100	Sulfate de cuivre.....	—	M	»	»
Graines jaunes de Perso, belle qual.....	—	80	85	— mixte.....	—	1	40	1 45
Huile de ricin, 1 ^{er} p. ex. b. Ital. embal.....	—	4	4	Chlorate de potasse.....	le kil.	»	»	»
Indigo Kurpah, bon violet, mélangé.....	le 1/2 kil.	4	75	Sulfate simple de nickel pur.....	—	»	»	»
— moyen violet.....	—	2	25	Sulfate doub. de nickel et ammoniacque.....	les 100 kil	»	»	»
— Madras.....	—	2	25	Sel marin : 20 0/0.....	—	—	—	—
Jus de citron concentré, 28°.....	les 100 kil.	M	»	Exportation en transbordement et à l'entrepôt.	—	—	—	—
— de berg. concentré, 28°.....	—	125	150	Marseille, poids de départ.....	1,000 kil.	45	50	»
— de réglisse, Calabre, s. m ^{te}	—	80	95	— remesurés.....	—	42	25	»
— fabric. française.....	—	10	»	Hyères.....	—	12	»	»
Mannes, en larmes.....	—	4	50	Cato.....	—	12	»	»
— débris, c. d'origine.....	—	6	20	Pour livraison de 50 tonnes et au-dess.....	—	22	»	»
Mercurc.....	le kil.	26	28	Soufres : sublimé.....	les 100 kil.	22	»	»
Opium, rend. 8 à 9 0/0, s. rend.....	—	35	35	— en canons.....	—	19	50	»
Quercitron, b. d'origine.....	—	13	14	— raffiné.....	—	20	»	»
Résine d'Amérique, brune.....	—	»	»	— trituré, brut.....	—	17	50	»
— blonde, s. m ^{te}	—	»	»	— belle en vrac.....	—	63	»	»
— blanche.....	—	14	16	Suifs et corps gras : Suifs de pays, liv.....	—	66	»	»
— de Bayonne, brune.....	—	16	17	Amérique. Prime City.....	—	M	»	»
— blonde.....	—	20	25	— Western.....	—	M	»	»
— blanche.....	—	M	»	Oléines distill. F., franco gare ou qual.....	—	160	»	170
Rocou Perriolat.....	—	M	»	Glycérine 28°.....	—	—	—	—
de Cayenne, qual. supér.....	—	»	»	Tourteaux en gare net. Marche ferme.....	—	17	75	»
Safran d'Espagne, Valence, qual. sup.....	—	95	100	Lins, disp.....	les 100 kil.	17	75	»
— Alcante, s. q. h. c.....	—	35	65	Sésames noirs.....	—	12	75	»
Sel de Saturne.....	bro de 3 à 500	70	»	Sésames blancs.....	—	M	»	»
Salsepareille, Honduras.....	le kil.	M	»	Arachides.....	—	M	»	»
— Tampico, qual. supér.....	—	150	»	— décoloré.....	—	14	»	»
Styrax, liquide, dispon.....	—	190	200	Coprahs.....	—	10	45	15 50
Verdet, en t., extra sec, en pains.....	—	225	230	Palmistes naturels.....	—	M	»	»
— s. pap.....	—	305	325	Rafinés, disponible.....	—	10	25	»
Engrais alcal. à base de pot. (brut), sacs les 100 kil. (sulf.).....	—	5	40	Ricin.....	—	10	25	»
— (sulf.).....	—	M	»	Colzas.....	—	10	75	»
Nitrate de potasse, raffiné.....	—	50	50	Pavot.....	—	12	25	»
Carbonate de soude.....	—	17	50	Savon blanc à l'huile d'olive.....	—	65	»	70
Magnésie calcinée, suiv. emball.....	—	295	310	— bleu pâle et vif, coupe ferme.....	les 100 kil.	44	»	»
— brute.....	—	»	»	— marque spéc. 1 ^{re} qual.....	—	44	»	45
Sulfate de magnésie raffiné, en sac.....	—	12	»	— 2 ^e qual., coupe ferme.....	—	44	»	45
— de soude cristallisé, en barrique.....	—	6	»	— unicolores blanc, au palmiste.....	—	56	»	58
Chlorure de magnésium, en fût.....	—	12	13	— oléine, pour teinture.....	—	29	»	37
— de potassium.....	—	22	50	— mi-cuits (3 qualités).....	—	29	»	37
				— mélangés bleu-pâle au talc, 1 ^{re} qualité.....	—	40	»	41

(Reproduction partielle ou totale expressément interdite sans autorisation spéciale.)

POINTES

CLASSIFICATION ET PRIX COURANTS

CONDITIONS D'USAGE (Prix les 100 kil. à Paris).

RÈGLEMENT A 3 MOIS OU AU COMPTANT AVEC 2 FRANCS 0/0 D'ESCOMPTE

Cours du 20 août 1890 au 23 juillet 1891.

Les derniers changements le 19 août 1890.

TOUS LES NUMÉROS CORRESPONDANT A LA JAUGE DE PARIS DE 1857

JAUGE DE PARIS 1857		POINTES FINES EN FER AU BOIS											
DIAMÈTRE DES FILS en DIXIÈME de m/m		TÊTES PLATES, TÊTES D'HOMMES, BATARDES, VITRIERS											
NUMÉROS de la JAUGE		NUMÉROS DE LA JAUGE...											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
100	30												
94	29												
88	28												
82	27												
76	26												
70	25												
64	24												
59	23												
54	22												
49	21												
44	20												
39	19												
34	18												
30	17												
27	16												
24	15												
22	14												
20	13												
18	12												
16	11												
5	10												
14	9												
13	8												
12	7												
11	6												
10	5												
9	4												
8	3												
7	2												
6	1												
5	0												

NUMÉROS DE LA JAUGE...		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Longueurs....	5 m/m	316	286	256	226	196	186	176	166	160	154	150	146
..	7 »	300	270	240	210	180	170	160	150	144	138	134	130
..	9 »	284	254	224	194	164	154	144	134	128	122	118	114
..	11 »	278	248	218	188	158	148	138	128	122	116	112	108
..	14 »	269	239	209	179	149	139	129	119	113	107	103	99
..	16 »	267	237	207	177	147	137	127	117	111	105	101	97
..	18 »	265	235	205	175	145	135	125	115	109	103	99	95
..	20 »	263	233	203	173	143	133	123	113	107	101	97	93
..	23 »	»	»	»	»	»	130	120	110	104	98	94	90
..	27 à 40 »	»	»	»	»	»	130	120	110	104	98	94	90
..	41 et plus »	»	»	»	»	»	130	120	110	104	98	94	90

Bonification de 46 0/0 suivant commande, depuis le 19 août 1890.

Les prix ci-contre sont majorés de 2 fr. net par 100 kil., pour les sortes suivantes :

- 1° Têtes rondes ordinaires et larges ;
- 2° Têtes fraisées ordinaires et coniques ;
- 3° Goujons à 2 pointes ;
- 4° Crampillons. *

Pointes vernies : 10 francs de plus par 100 kilogrammes.

CHEVILLES RONDEN EN FIL DE FER		Par paquets de 5 k. sans emballages N ^{os}											
		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18 et plus
Longueurs au dessous de 8 m/m...		146	140	136	130	126	120	116	110	106	100	96	90
1 ^o de 8 à 12 m/m...		130	124	120	114	110	104	100	94	90	84	80	74
2 ^o de 13 m/m et plus...		124	118	114	108	104	98	94	88	84	78	74	68

Bonification de 40 0/0 à partir du 19 août 1890.

Nota. — On peut, sur commandes, obtenir des emballages spéciaux ; dans ce cas, les prix sont majorés de 2 fr. par 100 paquets. Tous les emballages autres que ceux par 450 ou 500 kil. qui valent 1 fr. par 100 kil., doivent être traités de gré à gré.

Reproduction expressément interdite

RIVETS EN FIL DE FER EN PAQUETS DE 1 KIL. — Sans emballage. — Remise 25 0/0 depuis le 19 août 1890.

Numéros.....	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22 et plus
Prix.....	100	92	85	79	72	69	65	61	59	58

Rivets têtes rondes, têtes fraisées ou têtes larges, 10 francs de plus par 100 kilog.

BECQUETS EN FILS FORGÉS, EN PAQUETS DE 5 KIL. — Sans emballage.

Remise 30 0/0 à partir du 19 août 1890.

Numéros.....	20	19	18	17	16	15	14	13	12
Rombés, 1/2 bombés, plats, 1/2 plats.....	80	83	88	94	101	109	118	130	145

Pichonniers, 10 francs de plus par 100 kilog.

EXTRA BOMBÉS UNIS CLAIRS OU BRUNIS — Paquets de 5 kil. sans emballage.

Remise 32 0/0; sans changements depuis le 19 août 1890.

POIDS DU MILLE	LONGUEURS	PRIX DES 100 KIL.	POIDS DU MILLE	LONGUEURS	PRIX DES 100 KIL.	POIDS DU MILLE	LONGUEURS	PRIX DES 100 KIL.
2/4.....	2 1/2	160	6/4.....	3	90	9/4.....	4	78
	3	165		3 1/2	92		4 1/2	80
	3 1/2	170		4	94		5	82
3/4.....	3	130	7/4.....	4 1/2	97	10/4.....	5 1/2	85
	3 1/2	135		5	100		6	88
	4	141		6	105		7	94
4/4.....	3	112	8/4.....	3 1/2	84	12/4 et plus	4	76
	3 1/2	115		4	86		4 1/2	78
	4	120		4 1/2	88		5	80
5/4.....	4 1/2	125	8/4.....	5	91	12/4 et plus	5 1/2	83
	5	130		6	96		6	86
	3	100		3 1/2	80		7	92
3 1/2	3	102	8/4.....	4	82	12/4 et plus	4 1/2	76
	4	105		4 1/2	84		5	78
	4 1/2	108		5	86		5 1/2	81
5	5	112	8/4.....	5 1/2	89	12/4 et plus	6	84
	3 1/2	102		6	92		7	90
	4	105		7	98		8	97

Le prix des Boutons, Rayés, Caboches, Anglais, Platirons, Quatre pans, etc., seront majorés de 4 fr. net par 100 kil. — Cette plus-value sera ajoutée au montant de la facture après déduction des remises.

POINTES DE 23 A 220 m/m EN PAQUETS DE 5 KIL. — Sans emballage. — Prix net depuis le 19 août 1890.

Numéros.....	20 et plus	19	18	17	16	15	14	13	
Puddledés. { Têtes plates, têtes quadrillées, têtes d'homme.	23	24	26	28	30	32	34	36	
Forgées	Têtes rondes, rosettes, diamant, fraisées.....	3 fr.							
	Goujons à deux pointes.....	3 —							
et	Têtes plates ordinaires et quadrillées, têtes d'homme, pointes à mouleurs.....	3 —							
	Têtes larges.....	4 —							
acier	— fraisées.....	5 —							
	— rondes, fraisées, diamant.....	6 —							
	Goujons à deux pointes.....	6 —							
	Crampillons.....	10 —							
	Fausse vis.....	6 —							
	Ardoises... blanches.....	6 —							
	vernies.....	8 —							

Par 100 kilog.
de plus que les pointes puddlées à tête plate

Reproduction expressément interdite

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 17 juillet 1891.

12^e arr. — Avenue Ledru-Rollin. — Prop. M. Lecœur, boulevard de la Contrescarpe, 8. — Arch., M. Montalla, avenue Ledru-Rollin, 32. — Construction légère.

13^e arr. — Boulevard Kellermann, 90, angle rue Mathias-Duval, 4. — Prop., M. Dufour, y demeurant. — Arch., M. Foury, passage Wattiaux, 18. — Construction.

15^e arr. — Rue Desaix, 20. — Prop., M. Gorin (Société parisienne de déménagements), rue Laflitte, 44. — Construction d'un garde-meuble.

— Petite rue de Paris, 27. — Prop., M. Werner, y demeurant. — Arch., M. Pène, rue Lecourbe, 175. — Construction (1 étage).

— Rue de Vaugirard, angle rue de Staël. — Prop., M. Valeron, rue Charlet, 8. — Construction.

18^e arr. — Rue des Saules, 45. — Prop., M. Avissé, aux Brosses, près Corbeil (Seine-et-Oise). — Arch., M. Ferrari, rue du Bellay, 5. — Construction.

Du 18 juillet 1891.

18^e arr. — Rue Championnet, 172. — Prop., M. Deleuze, y demeurant. — Arch., M. Astruc, rue Madame, 57. — Ecole de filles.

— Rue Polonceau, 52. — Prop., M. Rosenwald, rue du Ponceau, 5. — Deux constructions.

20^e arr. — Sentier des Hauts-Montibœufs, 21. — Prop. M. Molicardy, y demeurant. — Construction.

Du 20 juillet 1891.

5^e arr. — Rue de Navarre, 3, 5, 7, 9. — Prop., M. Pasquier, rue Le Goff, 9. — Arch., M. G. Pasquier, rue Gay-Lussac, 9 bis. — 4 constructions.

7^e arr. — Rue de Grenelle, 174. — Prop., M. et Mme Jacob de Bélais. — Arch., MM. Frœlicher et Thévin, rue de Grenelle, 180. — Construction.

12^e arr. — Rue Coriolis. — Prop., M. Vaquance. — Arch., M. Letourneur, rue Jacquemont, 10. — Construction.

14^e arr. — Rue d'Alésia, 91. — Prop., M. Charton. — Arch., M. E. Andrieu, avenue d'Orléans, 66. — Surélévation (3 étages).

— Rue Jonquoy, 30 projeté. — Prop., M. Gaillard. — Arch., M. L. Desmoulin, rue Didot, 87. — Construction.

15^e arr. — Avenue de Suffren, 120. — Prop., M. Romain Labouge, rue de la Barouillère, 12. — Construction.

17^e arr. — Rue Baron, 28. — Prop., M. Desforges, rue Lantiez, 28. — Construction (2 étages).

Du 21 juillet 1891.

2^e arr. — Rue des Petits-Pères, 9. — Prop., M. Carré. — Arch., M. Thevin, rue de Grenelle, 170 bis. — Modification de comble.

7^e arr. — Boulevard St-Germain, 203. — Prop., M. de Larenty. — Arch., M. E. Sanson, rue d'Anjou, 48. — Construction.

10^e arr. — Avenue Parmentier, 151. — Prop., M. Chabrier jeune, rue de Maubeuge, 63. — Arch., M. A. Ponsot, boulevard Barbès, 33. — Construction.

11^e arr. — Avenue Parmentier, 52. — Prop., M. Noellef. — Arch., M. Frédéric Springer, rue des Maronites, 7. — Surélévation.

15^e arr. — Rue des Entrepreneurs, 2. — Prop., Société générale des téléphones, rue Caumartin, 41. — Construction (ateliers et logements).

16^e arr. — Avenue Marceau, 81. — Prop., M. G. Chandon de Briailles. — Surélévation.

18^e arr. — Rue Joseph-Dijon, 43. — Prop., M. Auberlet. — Arch., M. Bled, rue de Clignancourt, 118. — Surélévation.

19^e arr. — Rue de Flandre, 39. — Prop. M. A. Pénicaud, rue Tailbout, 27. — Modification de comble.

20^e arr. — Rue des Maraîchers, 68. — Prop., M. Lauriau, rue Alexis-Pesnon, 28, à Montreuil-sous-Bois. — Surélévation.

Du 22 juillet 1891.

11^e arr. — Avenue Philippe-Auguste, 80. — Prop., M. Saintin. — Arch., M. A. Valladon, rue des Tournelles, 26. — Construction annexe.

16^e arr. — Rue Boileau, 34. — Prop., M. Roszè. — Arch., M. H. Gilmard. — Hôtel particulier.

17^e arr. — Rue Pouchet, 61. — Prop., M. Hayaux du Tilly. — Hangar, écurie et remise.

— Rue Saint-Ferdinand, 22. — Prop., M. Piel, rue Washington, 52. — Arch., M. E. Saint-Ange, rue de la Chaise, 10. — Construction.

Du 23 juillet 1891.

19^e arr. — Rue du Plateau, 3. — Prop., M. Giroudon, avenue du Rond-Point, à Livry (Seine-et-Oise). — Arch., M. Lucien Joubin, rue de Belleville, 51. — Surélévation (deux étages).

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

➔ Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

53. — Le jeudi 23 juillet 1891. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise relative : 1^o A la fourniture du combustible et de la main-d'œuvre nécessaires au chauffage et à la ventilation du Palais du Tribunal de commerce; 2^o à l'entretien et au renouvellement des appareils, du 1^{er} octobre 1891 au 30 septembre 1894 (4^e arrondissement).

MM. J. Grouvelle et C^{ie}, 71, rue du Moulin-Vert, adj. à 16 0/0 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur Général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

54. — Le Samedi 25 juillet 1891. — Adjudication, en trois lots, des travaux de : Terrasse et maçonnerie, Charpente et Serrurerie, à exécuter pour la reconstruction de la caserne des Célestins (4^e arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

55. — Le Samedi 25 Juillet 1891. — Adjudication au plus offrant en un lot de la démolition de divers bâtiments et murs de clôture à la caserne des Célestins, boulevard Henri IV et rue de Sully (IV^e arrondissement), travaux classés dans la 1^{re} catégorie (travaux ordinaires d'architecture).

56. — Le Samedi 25 Juillet 1891. — Adjudication de la fourniture des effets d'habillement, d'équipement et de chaussures nécessaires aux agents des services municipaux de la voie publique, des promenades et de l'assainissement, pendant trois années, du 1^{er} juillet 1891 au 30 juin 1894.

57. — Le Samedi 22 août 1891. — Adjudication en cinq lots, des travaux de : 1^o Terrasse et Maçonnerie; 2^o Charpente; 3^o Couverture et Plomberie, 4^o Menuiserie; 5^o Serrurerie à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Bouvard (15^e arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 22 août 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Palais du Tribunal de commerce, par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Bouvard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la Ville de Paris, en date du 1^{er} novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en cinq lots, des tra-

vaux à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Boulard (14^e arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

1^{er} lot. — Terrasse et maçonnerie. — Evaluation, 441,503 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 3,000 fr.

2^e lot. — Charpente. — Evaluation, 49,486 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 500 fr.

3^e lot. — Couverture et plomberie. — Evaluation, 30,647 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 650 fr.

4^e lot. — Menuiserie. — Evaluation, 47,476 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 500 fr.

5^e lot. — Serrurerie. — Evaluation, 44,689 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 900 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1^{er} bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

58. — Le Samedi 25 Juillet 1891. — Adjudication au rabais, en cinq lots, des travaux particuliers d'égoût à exécuter : 1^{er} rue d'Aboukir ; 2^e rue d'Alger ; 3^e rue d'Alger ; 4^e rue d'Alleray ; 5^e rue Clavel, par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Le samedi 25 juillet 1891, à une heure et demie après-midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux Membres du Conseil municipal et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'Ingénieur en chef de l'Assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), à l'adjudication, au rabais, en cinq lots, des travaux de branchements particuliers d'égoût à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880, 28 octobre 1881.

1^{er} lot. — Rue d'Aboukir (2^e arrond.). — Estimation, 9,227 fr. 95. — Cautionnement, 300 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 225 fr.

2^e lot. — Rue de Picardie (3^e arrond.). — Estimation, 7,970 fr. — Cautionnement, 260 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 200 fr.

3^e lot. — Rue Pigalle (3^e arrond.). — Estimation, 41,450 fr. — Cautionnement, 380 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 230 fr.

4^e lot. — Rue d'Alleray (15^e arrond.). — Estimation, 3,050 fr. — Cautionnement, 400 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 90 fr.

5^e lot. — Rue Clavel (14^e arrond.). — Estimation, 48,170 fr. — Cautionnement, 600 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 350 fr.

Le cahiers des charges, plans et détails estimatifs sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau, Eaux, Canaux et Assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture
Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

13 juillet. — Bettembourg, ancien marchand de vins, au Pré-Saint-Gervais, rue Paul-de-Kock, 9 (8982). — Delaunay, marchand de bouchons et bouteilles, 31, rue Mazarin (8983). — Gilbert Sylvain, entrepreneur de maçonnerie, à Asnières, 7, rue Michelet (8984). — Huïsse, fondeur, rue de la Pelée, 9, rue Saint-Sabin, 62-64 (8985). — Paccalini, entrepreneur de maçonnerie, La Varenne-Saint-Hilaire, avenue de Bonneuil, 79 (8986). — Lefebvre, marchand de vins, rue de Javel, 82 (8987). — Girardin, pharmacien, 67, rue de Lancry (8988). — Le Clercq, fabricant de papiers de couleurs, 43, rue Réaumur (8989). — Suchet, marchand de vins et liqueurs, rue Saint-Lazare, 77 (8990).

16 juillet. — Bézard, fabricant de passementerie pour ameublements, 51, boulevard Saint-Jacques (8991). — Martin Edmond, confectionneur pour dames, 89, rue d'Aboukir (8992). — Mallet Emile et Cie, commerce de bijouterie et joaillerie, rue de Saintonge, 43 (8993).

17 juillet. — Galaup, marchand de vins en gros, à Bois-

Colombes, 11, rue Raspall (8994). — Henry (Louis), épicier, marchand de vins, à Levallois-Perret, 20, impasse Gravel (8995). — Heau, marchand de nouveautés, 49, rue Notre-Dame-de-Lorette (8996). — Perriot, marchand de vins, 41, rue Notre-Dame-des-Champs (8997). — Diederich, entrepreneur de peinture, 234, boulevard de la Villette (8998). — Courte, ancien boulanger, 25, rue Eugène-Sue (8999). — Reynaud, dit Laurent, marchand de vins, 45, rue Vavin (9000). — Lapeyre, restaurateur, à l'île de la Grande-Jatte, à Neuilly-sur-Seine (9001). — Guithier, loueur de voitures, à Adamville, 88, rue Garibaldi (9002). — Collignon, entrepreneur de peinture, 228, rue Champignonnet (9003). — E. Rebondy et G. Maignon, fabrique de paillassons pour horticulteurs, à la Garenne-de-Colombes, 29, rue de l'Aigle (9004).

18 juillet. — Maffre, négociant en vins, à Charenton, 17, rue de l'Embarcadere (9005). — F. Grapin et Cie, entreprise de travaux de bâtiments, 413, rue de Vaugirard (9006). — Renais (dame), épouse Holleville, hôtel meublé et restaurant, 22, avenue de Tourville (9007). — Guyard, agent d'affaires, rue Bleue, 2, et à Neuilly-sur-Seine, 57, rue Borghèse (9008).

21 juillet. — Faudard, nourrisseur, 36, rue de Chalon (9009). — Barbazancein, marchand de vins, 63, rue Didot, 7, boulevard du Port-Royal (9010). — Duviollard, marchand de vins en détail, 2, rue de Malte (9011). — Loos, fabricant de peignes et épingles, 16, rue Clavel (9012). — Jorby, marchand de vins, à Suresnes, 1, rue du Chemin-Neuf (9013). — Berthault, fabricant de fleurs, 32, faubourg Saint-Martin (9014). — Peinturier, entrepreneur de maçonnerie, 32, rue de Wattignies (9015). — Philippeau jeune, fabricant de sièges, 49, rue de Cléaux (9016). — Hance (veuve), ayant tenu la voir, 42, rue Popincourt (9017).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Ch. Noël et Cie, faubourg Poissonnière, 9. — Bourdiaud père et fils, conducteurs de travaux publics, à Ivry, rue de l'Orme. — Th. de Nordenfeli et Cie, Société Nordenfeli, pour les armes de guerre, 8, rue Auber. — Bognard et Cie, guillocheurs, 23, rue de l'Émirat. — Bernard, Chastel et Cie, banque, 34, rue Etienne-Marcel et 64, rue Tiquetonne. — L. Chambon et P. Blache, constructions mécaniques, 21, rue Rebeval. — J. Lelu et Robillard, fabricants de suspensions et stores, 28, rue Sedaine.

MODIFICATIONS

Spacagna frères, entreprise de peinture et de vitrerie, 107, rue Mouffetard. — Société anonyme de la Grande Tuilerie de Bourgogne, 39, rue Jean-Jacques-Rousseau. — Société anonyme de fonderie d'art et de bâtiment, 174, rue Lafayette.

DISSOLUTIONS

Chabert et Cie, opérations de banque, 6, rue du Hanovre. — Anurieu et ses fils. — Le travail et le commerce des marbriers, 69, rue Traversière. — F. d'Alesi et Cie, dessins industriels et d'une imprimerie, 8, rue Milton.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Maison rue de Vanves, 108. Acq., Amele, rue St-Jacques, 26 (100.050). — Maison rue Monceau, 32. Acq., Courcelles, rue Gay-Lussac, 36 (418.250). — 3 parcelles de terrain 3504 m. 20 à Clichy. Acq., Commune de Clichy (53.163). — Terrains boulevard de Clichy, 106, 109 et 110 et autres. Acq., Viguier, rue Lepic, 67, et autres (293.100). — Terrain 3030 m. 30, à Crétail, chemin de Mesly. Acq., Bataille, rue Quincampoix, 37 (2.360). — Propriété rue Juliette-Lambert, 25. Acq., Sennelier, faubourg St-Honoré, 157 (110.000).

Garnet du Serrurier-Constructeur, de A. SILVAIN (2^e édition 1894, revue et corrigée) et Série des Prix de la Société Centrale (5^e édition, avril 1891), en vente à la LIBRAIRIE CHAIX, 20, rue Mongère ; — 25 0/0 de rabais à tous les abonnés du MONITEUR GÉNÉRAL.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ARRONDISSEMENTS ET DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS NON BATIES SITUATIONS	SURFACE GÉNÉRALE	PRIX de L'ADJUDICATION	LE MÈTRE SUPERFICIEL	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1891					
7 ^e Arr. 24 février.	Avenue de Suffren, 420.	T 602 ..	48.200	30 ..	Portefin.
13 ^e — 41 —	—	442 ..	16.000	36 20	—
— 23 —	Rue Rosenwald, 10.	277 ..	42.000	43 32	De Gerval.
— 3 mars	Avenue Lowendall, 29.	522 ..	26.000	50 ..	Hocquet.
16 ^e — 19 février	Avenue de Vaugirard nouveau.	281 48	9.000	31 97	à l'amiable.
— 4 mars	Rue des Bassins, 47.	403 11	160.000	396 94	Dufour.
17 ^e — 19 février	Rue des Fontes, 14.	493 ..	20.000	40 56	Moreau.
— 22 —	Rue Ampère, 50.	864 ..	216 242	250 24	Lefèbvre.
13 ^e — 24 mars	Boulevard Bessières.	543 ..	27.000	49 72	A. s. s. privé.
— — —	Rues Lamarck, Mont-Cenis et St-Vincent.	1.600 62	44.000	27 48	Ratier.
— — —	—	2.079 24	41.000	19 73	—
— — —	—	1.282 60	17.000	13 25	Leroy.
— — —	—	2.401 67	27.050	12 87	Ransons.
— 2 —	Boulevard Ney, 437.	546 ..	60.429	110 10	Delafon.
— 4 —	Cité Nollet, 6.	75 ..	8.400	112 ..	Taupin.
19 ^e — 7 —	Rue d'Allemagne, 17.	430 ..	68.000	158 43	Hocquet.
20 ^e — 10 février	Rue Planchat, 51.	395 50	12.642	31 89	Galin.
Seine. 13 —	Rue Lecuirat projetée.	461 ..	9 660	60 ..	Thomas.
— 9 —	Ivry, rue du Liégat, 33.	477 ..	4.500	9 43	Augouard.
— 11 —	Bry-s.-M., avenue de la Garenne.	500 ..	750	4 50	Lallemand.
— — —	St-Maur-les-F., r. Diderot et du Petit-Bois.	801 ..	3.469	4 33	Leclerc.
— 12 —	Colombes, lieu dit les Bruyères,	653 ..	6.560	10 04	Deherpe.
— — —	— lieu dit le Parc ou les Couronnes.	261 ..	5.160	19 77	—
— 43 —	Arcueil, lieu dit les Filles-Dieu.	418 ..	4.180	10 ..	Thomas.
— 45 —	Montrouge, rue de Bagneux.	427 ..	250	0 58	—
— 16 —	Ile Saint-Denis, rue du Bocage.	660 ..	9.000	13 63	—
— — —	Adamville, rue Elias-Howe, 53.	426 45	2.500	19 78	Son Dumarais
— 18 —	Bry-s.-M., lieu dit la Vallée-Rocquard.	464 ..	2.000	4 52	Megret.
— 19 —	Nanterre, boulevard du Nord, 22.	438 ..	4.980	10 ..	M. Delaquer.
— — —	—	445 ..	3.200	7 19	Gautier.
— — —	—	450 ..	2.100	4 66	—
— — —	Saint-Mandé, 73, Grande-Rue.	43 ..	2.592	60 27	Augouard.
— — —	Colombes, lieu dit le Parc.	201 ..	4.020	20 ..	Deherpe.
— 47 —	Malakoff, rue des Gariements.	854 ..	1.500	1 75	Thomas.
— 19 —	Courbevoie, boulevard Bineau.	1.575 ..	15.000	9 53	Mounier.
— — —	Perreux, 26, avenue des Champs-Élysées.	322 ..	7.500	14 36	Ferrand.
— 24 —	Asnières, rue du Bac et av. des Marronniers.	500 ..	14.000	28 ..	Taupin.
— 20 —	Vanves, impasse des Matrets.	347 ..	3.900	5 80	Renaudin.
— 23 —	Montreuil-s.-B., rue de Paris, 104.	545 ..	9.000	16 54	Robillard.
— — —	Bagneux, lieu dit la Remise.	12378 ..	30.000	2 38	Renaudin.
— — —	Nogent, rue de la Croix.	...	30.000	...	Ferrand.
— — —	Pantin, rue de Paris.	595 ..	11.007	16 84	Breugnon.
— — —	—	11110 ..	21.090	18 89	—
— 25 —	Nanterre, avenue de St-Germain.	308 ..	600	4 07	Gautier.
— — —	Ile de la Grande-Jatte, chemin long Seine.	500 ..	5.000	10 ..	De la Palme
— 26 —	Courbevoie, lieu dit les Couronnes.	4.031 84	13054 72	8 ..	Tansard.
— 27 —	Aubervilliers, 12, rue St-Denis.	6.883 45	75.000	10 87	Cotelle.
— — —	Montrouge, avenue de la République.	157 ..	6.284	40 ..	Thomas.
— — —	Montreuil-s.-B., rue de la Jonction.	344 ..	2 000	5 86	Diolé.
— — —	Créteil, route de Bry.	1.548 ..	7.672	4 95	Carré.
— — —	St-Ouen, impasse Ste-Julie.	108 ..	1.200	11 41	Naret.
— — —	Courbevoie, rue Lambrecht, 19.	380 ..	3.043	8 ..	Brault.
— — —	Créteil, avenue Laferrère.	2.775 93	7.059	2 56	D. de Vissec
— 28 —	Nanterre, imp. ab ^e avenue de la Gare.	352 ..	880	2 50	Gautier.
— — —	— route de Paris et ch. de Puteaux.	274 ..	1.300	4 74	—
— 1 mars	Aubervilliers, rue du Goulet.	642 38	3.241	5 ..	Saintville.
— — —	— rue du Tournant.	624 50	3.434 75	5 50	—
— — —	Bagnolet, rue des Coutures.	59 ..	700	11 86	Pottier.
— — —	Pantin, rue Denis-Papin.	415 20	2.880	25 ..	Saintville.
— — —	Montreuil, 495, rue Etienne-Marcel.	947 ..	9.500	10 03	Robillard.
— 2 —	Clamart, chemin des Bas-Marais.	390 ..	1.560	4 ..	Renaudin.
— — —	Nanterre, chemin de Paris.	308 ..	1.300	4 22	Fermé.
— 3 —	Issy, 2, rue des Sablons, et 44, r. des Prés.	...	20.300	...	d'Hardywilliers.
— — —	Boulogne-s.-S., 48, rue du Point-du-Jour.	200 ..	3.000	15 ..	Chatelain.
— — —	Colombes, rue Denis-Papin.	1.496 ..	7 005	3 85	Aubert.
— 4 —	Bagnolet, n° 1478-1480, sect. C, allant rue du Ruisseau.	300 ..	1.800	6 ..	Pottier.

(Reproduction totale ou partielle expressément interdite sans autorisation écrite)

IMP. CHAIX.

Le Directeur-Gérant: AJASSON DE GRANDSAGNE.